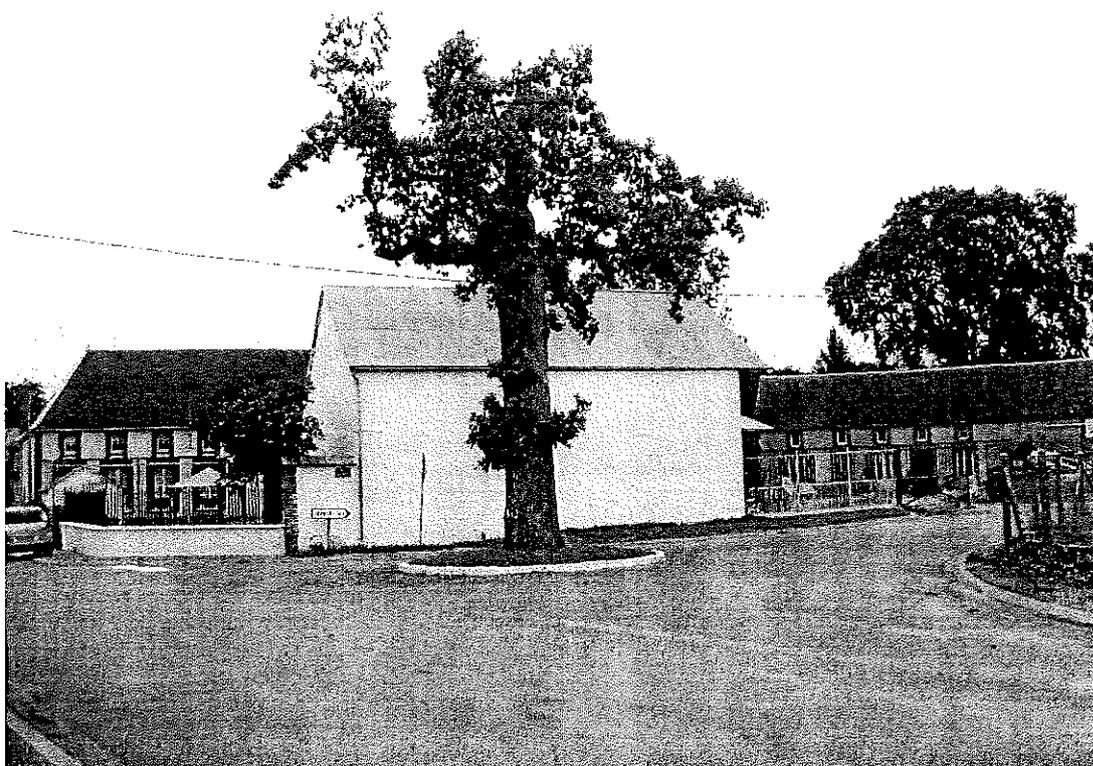


TURNY

Notre Commune

L'Arbre « de la Liberté » du Fays



Voir notre article page 5

I.S.S.N.
3/ P /01

FÉVRIER 2008

Imprimé
par nos
soins

ÉDITORIAL

Chères lectrices, Chers lecteurs,

C'est avec une certaine émotion que l'équipe de rédaction vous adresse le dernier bulletin de la présente mandature.

Depuis 7 ans, nous nous sommes attachés à vous informer, en toute transparence, simplicité et convivialité.

Les uns et les autres, nous espérons avoir répondu à vos attentes. Je tiens à remercier très sincèrement les membres de la commission information pour le temps passé à l'élaboration de « Turny, notre commune », et, je confirme ma reconnaissance à Jean CHOLLET qui, pendant 6 ans, a mis en page les bulletins que plusieurs fois dans l'année vous receviez à domicile.

Le 16 mars prochain, une nouvelle équipe municipale sera en place, elle aura, j'en suis certaine, le souci de continuer à vous informer et de faire vivre notre bulletin communal.

Cordialement,

Le Maire,
Marie-Christine HENNON

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P 2
SOMMAIRE	P 2
ÉTAT CIVIL	P 3
HORAIRES D'OUVERTURE	P 3
Calendrier des manifestations de la commune	p 4
Arbre de la Liberté du Fays, Chêne du Saudurant	p 5
Fête patronale 19 et 20/05/2007	p 6
Gala de danse 30/06/07	p 6
Festivités du 14/07/07	p 6
La rue de Cornat en fête	p 7
Bibliothèque Municipale	p 8 – 9 et 10
Ensemble pour les Écoles de Turny	p 10
Association Sportive de Turny	p 11
Les Amis du Site et du Patrimoine	p 11
La Compagnie du Parapluie	p 12
Le Moto Club	p 12
Une nouvelle association : TURNY DANSE	p 13
A.P.I. RESTAURATION	p 14
Fausse alerte dans les écoles	p 14
Retraite de Danièle, notre factrice	p 15
Les Sapeurs Pompiers récompensés	p 15
Noël 2007 de la commune	p 15
A.D.M.R.	p 16
Procédure de reprises au cimetière	p 17
On doit s'en souvenir...	p.17
Ramassage des ordures ménagères	p 18
Maladie d'Alzheimer	p 19
« Bouchons d'Amour »	p 19
39 – 39 Allo service public !	p 19
Réglementation chiens dangereux	p 20 - 21
Conseil Municipal du 24/01/2007	p 22 à 25
Conseil Municipal du 21/05/2007	p 25 à 30
Conseil Municipal du 25/09/2007	p 31 à 37
Conseil Municipal du 18/10/2007	p 38 à 43
Conseil Municipal du 29/10/2007	p 44 à 46
Conseil Municipal du 23/11/2007	p 47 à 49
Turny à la recherche de son passé	p 50
Calendrier ramassage ordures ménagères	p 51

ÉTAT CIVIL DES MOIS DE MARS 2007 à JANVIER 2008

Naissances

- Manon LOMBARDO le 16 juillet 2007
- Lilou DA SILVA le 18 novembre 2007
- Martin RAMILLON le 27 novembre 2007



Toutes nos félicitations aux parents

Mariages

- le 16 juin 2007 Giorza Christophe et Charton Séverine
- le 23 juin 2007 Mangeleer Gaël et Sebellin Laetitia
- le 28 juillet 2007 Bardeau Patrick et Laurence Marie-José
- le 28 juillet 2007 Gibaux Jérôme et Fernandes Cécilia

Toutes nos félicitations aux mariés

Décès

- le 6 juillet 2007 Jean GIORZA
- le 19 octobre 2007 André TRAVERS
- le 24 octobre 2007 Jean PARIGOT
- le 3 décembre 2007 Rupert MULLER REISHMANN
- le 12 février 2008 Hélène DELIENNE



Toutes nos condoléances aux familles

A la demande des familles, certains avis ne figurent pas ici.

Recettes des Bleuets : 08/05/2007 : 27,50 €
reversées à l'ONAC : 11/11/2007 : 35,05 €
(Office National des Anciens Combattants)

Équipe de rédaction
Michèle BEZANÇON
Corinne BOURGOIN
Jean CHOLLET
Gisèle CORGERON
Stéphane GALLOIS
Directrice de Publication
Marie-Christine HENNON

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

<u>Mairie</u>	Lundi	09 H 00 - 12 H 00	<u>Bibliothèque</u>	Mercredi	14 H 00 - 17 H 00
	Mardi	14 H 00 - 17 H 00		Samedi	14 H 00 - 17 H 00
	Mercredi	09 H 00 - 11 H 00	<u>Agence Postale Communale</u>		
	Jeudi	14 H 00 - 17 H 00			
	Vendredi	09 H 00 - 12 H 00		Tous les jours	09 H 30 - 12 H 00
	Samedi	10 H 00 - 12 H 00		Samedi	10 H 00 - 12 H 00

Permanence du Maire Samedi de 10 H 00 à 12 H 00

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET CANTONALES

Les 9 et 16 mars 2008

LES BUREAUX DE VOTE SERONT INSTALLÉS DANS LA GRANDE SALLE DES FÊTES

ÉCLAIRAGE PUBLIC

N'hésitez pas à signaler en Mairie les lampes en panne.



CHEMINS RURAUX

Les chemins en herbe doivent restés en état et ne subir aucun traitement chimique, ni labour ou culture.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2008

02/03/2008	Repas du Club de l'Amitié
28 -29-30/03/2008	Représentations théâtre la Compagnie du Parapluie
06/04/2008	Marché de Printemps – Ensemble pour les Écoles de Turny
27/04/2008	Marche – Association Sportive de Turny
17-18/05/2008	Fête patronale
14/06/2008	Gala de danse – Turny Danse
21/06/2008	Fête de la Musique – Turny Danse – Les Amis du Patrimoine
28/06/2008	Kermesse des Écoles de Turny
05/07/2008	Feu de la Saint-Jean – Association Sportive de Turny
13 -14/07/2008	Festivités du 14 juillet 2007
23/08/2008	Rallye des Amis du Patrimoine
31/08/2008	Épreuve de moto cross au Fays
18/10/2008	Repas – Bal Amicale Sapeurs Pompiers de Turny
22/11/2008	Loto des Amis du Patrimoine
06/12/2008	Sainte Barbe Sapeurs Pompiers Volontaires de Turny
13/12/2008	Balades des Lucioles – Ensemble pour les Écoles de Turny
20/12/2008	Noël de la commune

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ DU FAYS

L'arbre dit « de la Liberté » au Fays a subi, en août, une remise en beauté. Les branches mortes ont été enlevées. Il a repris une fière allure et est prêt à veiller encore de longues années sur le hameau, ce qu'il fait déjà depuis environ 115 ans.

G. CORGERON

LE CHÊNE DU SAUDURANT

Le chêne du Saudurant a la vie sauve : les habitants du hameau ont eu le questionnaire suivant à déposer en Mairie :

Le chêne du Saudurant dit « Arbre de la Liberté » nécessite actuellement des soins destinés à l'aider à demeurer en place quelques années encore, soit :

- une taille de nettoyage
- une taille de réduction
- le dégagement du réseau aérien

Il peut aussi être abattu pour répondre aux besoins de ceux qui le trouvent gênant pour la circulation.

Afin de répondre aux souhaits de la grande partie des habitants du hameau, le Conseil Municipal souhaite avoir votre avis.

Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos réponses en Mairie **avant le 5 novembre 2007**.

✂

Des avis différents peuvent être émis par les membres d'une même famille.

Le chêne du Saudurant doit-il être maintenu ?

NOM ----- PRENOM----- OUI NON

NOM ----- PRENOM----- OUI NON

NOM ----- PRENOM----- OUI NON

27 réponses ont été retournées.

Seulement 2 personnes souhaitent que le chêne disparaisse.

Le Conseil Municipal a entériné la décision des habitants du Saudurant dans sa séance du 23 novembre 2007.

Au 10 février, les travaux ont été faits.



FÊTE PATRONALE DES 19 et 20 MAI 2007

Le samedi soir, près de 90 personnes se sont réunies autour d'un buffet campagnard . Ce dernier fut suivi d'une soirée dansante animée par Phase Trois qui se termina tard dans la nuit. La buvette fut tenue par le club de moto cross de Turny.

Le lendemain, dès le petit jour, malgré le mauvais temps, de nombreux exposants arrivaient pour exposer sur le vide grenier. Heureusement dès 10 heures avec l'arrêt de la pluie, chacun a pu s'installer. Les visiteurs commencèrent à arriver et le village commença à s'animer.

L'association Ensemble pour les Écoles de Turny et l'Association Sportive de Turny s'occupèrent de la restauration au cours de la journée avec la fabrication du boudin ainsi que des merguez, saucisses, andouillettes et frites. L'Amicale des sapeurs pompiers de Turny s'est occupée de la buvette.

Dés 14 heures l'Association des Amis du Patrimoine et du Site de Turny apportait son concours à l'organisation des promenades à poneys et en calèche et à la Tombola.

Un clown à vélo anima les rues de Turny en faisant de la musique et en sculptant des ballons.

Les enfants de la section danse firent une représentation très applaudie sur la place de Turny.

La journée se termina par un vin d'honneur. Merci à tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la journée.

Corinne Bourgoïn

GALA DE DANSE LE 30 JUIN 2007

En juin dernier, les jeunes danseuses du club de gym nous ont offert un beau spectacle. Après seulement 2 années, les fillettes ont fait preuve de beaucoup de maîtrise sans pour autant perdre de leur spontanéité et de leur enthousiasme.

Elles nous ont proposé 13 danses et à chaque fois de jolis costumes, une musique bien choisie, contribuant à la réussite de cette soirée.

Le public fut conquis et époustoufflé par une si belle prestation.

Depuis la rentrée, la section danse a pris son autonomie, souhaitons lui réussite et longue vie !

Gisèle CORGERON

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2007

Dans l'après-midi, petits et grands ont pu tester leur adresse et leurs connaissances aux divers jeux proposés comme le casse noix, le gidzig, la pêche à la ligne, le coupe-ficelle, le jeu du palet, le tri des déchets, parcours en VTT, concours de pétanque et de tir...Le Club de l'Amitié a vendu des enveloppes gagnantes et l'association du Patrimoine de Turny s'est occupée de la buvette. L'après midi s'est achevée par le tirage de la loterie des dames, la remise des prix des concours et un verre de l'amitié.

A la nuit tombée, plus de 300 personnes se sont réunies pour la retraite aux flambeaux. La promenade se termina par une explosion de fusées hautes en couleur sous les yeux émerveillés des spectateurs.

Ensuite chacun a pu danser jusqu'à l'aurore. La buvette fut tenue par l'Amicale de Sapeurs pompiers de Turny.

Merci à tous les bénévoles.

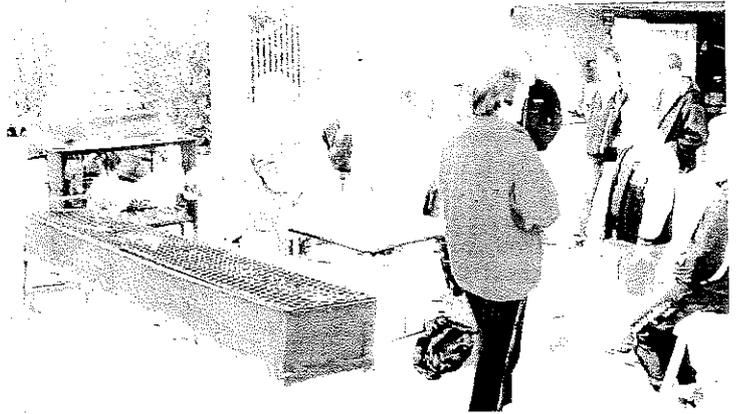
Corinne Bourgoïn



LA RUE DE CORNAT EN FÊTE

Le samedi 18 août, la rue de Cornat a été fermée à la circulation mais grande ouverte à l'amitié.

Pour la troisième année consécutive, les riverains de la rue de Cornat (à l'Hôpital) ont convié le 18 août dernier familles et amis à une journée de réjouissance chaleureuse.



Les soixante-dix participants ont ainsi pu faire honneur à un déjeuner dont trois jambons cuits longuement à la braise qui étaient la pièce maîtresse mais il y eut beaucoup d'autres bonnes choses.

L'après-midi fut chaleureuse et festive et ne pouvait se terminer sans repasser à table.

Et l'on se sépara tard dans la soirée en se jurant de remettre cela dans un an.

Merci à Madame le Maire qui, en interdisant la circulation dans cette rue du hameau, a permis aux « hospitaliers » de bénéficier de l'ombre bienfaisante d'une grande tente dressée sur la chaussée.

Les habitants de la rue de Cornat



BIBLIOTHÈQUE OUVERTE À TOUS GRATUITEMENT

Ouverte le mercredi de 14 H 00 à 17 H 00

le samedi de 14 H 00 à 17 H 00

Les enfants des écoles sont accueillis :

. le jeudi tous les 15 jours de 14 H 15 à 15 H 45 pour l'école primaire

. le samedi de 9 H 00 à 10 H 00 pour l'école maternelle

Le Bibliobus passe tous les 3 mois pour diversifier le choix des livres.

Des C.D. sont également mis à disposition par la Bibliothèque Départementale et sont également renouvelés tous les 3 mois.

Afin de bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne, la commune consacre 1 000,00 € par an au budget livres. Nous vous listons ci-après les titres achetés en 2007.

Gisèle CORGERON

ROMANS

Femme en costume de bataille

Antonio BENITEZ/ROJO

La nuit est mon royaume

Mary HIGGINS CLARK

L'enfance perdue

M.Paul ARMAND

Les sirènes de St-Malo

Françoise BOURDIN

La traque

Henri TROYAT

Moissons d'enfance

Paul BELARD

Le secret des cépages

Frédéric d'ONAGLIA

Une maison dans les arbres

J.Paul MALAVAL

Le roman de l'Orient Express

Vladimir FEDORVSKI

Résidence Secondaire

Isabelle MOTROT

J'ai épousé un inconnu

Patricia Mc DONALD

Labyrinthe

Kate MOSSE

Deux petites filles en bleu

Mary HIGGINS CLARK

Le piège de Danté

Arnaud DELALANDE

Les sabots de Paris

Georges COULONGES

Les sabots d'Angèle

Georges COULONGES

La gasparine

J.Michel THIBAUX

La poussière des corons

M.Paul ARMAND

Les enfants du pas du loup

M.Bernadette DUPUY

La chambre d'en haut

Roger BETEILLE

L'orchidée sauvage

Michel PAVER

POLICIERS

POLICIER3

F. VARGAS

Signe suspect

Patricia CORNWELL

DOCUMENTAIRES

L'homme de Shangai

Bo CALDWELL

Contre-enquête sur le comte et la comtesse de Paris

Vincent MEYLAN

Cent récitations

Albine NOVARINO

Les 2 affaires Grégory

Etienne SESMAT

Bien manger en famille

J.Michel COHEN

Histoire secrète de la 5ème république

Roger FALIGOT

Les français au quotidien en 1939/1945

Eric ALARY

Gourmandises de France

Marie LE GOAZIOU

La création du monde
Au cœur des volcans

André CHAMSON
E.PRADAL & D.DECOBECQ

BIOGRAPHIE

Nous les SEZNEC
Le guignol des Buttes Chaumont
Le juge
Piaf
Rose KENNEDY
Une marche dans le siècle
Lady died

Denis SEZNEC
Guy MARCHAND
Renaud VAN RUYMBEKE
Simone BERTEAUT
Charles HIGAM
J.Marie CAVADA
François GILLERY

ROMAN ADO

Harry Potter à l'école des sorciers
Harry Potter et la chambre des secrets
Harry Potter et l'ordre du phœnix
Harry Potter et le prisonnier d'Alcatraz
Harry Potter et la coupe de feu
Harry Potter et le prince
Harry Potter et les reliques de la mort
Le diable s'habille en Prada
Eragon
Les désastreuses aventures des Orphelins de Baudelaire
Histoires inédites du petit Nicolas
L'enfant et la rivière
Le faucon déniché
Le royaume d'Outrebrume

J.K ROWLING
Lauren WEISBERGER
Christopher PAOLINI
L. SNICKET
GOSGINNY & SEMPE
Henri BOSCO
Jean-Côme NOGUES
Mac ALLISTER

ENFANTS

L'idole de ralette
Les amoureux de ralette
Celestin n'ouvre pas à n'importe qui
Princesse Académie 1 à 4
Elle s'appelait Marine
Un amour de maîtresse
Drôle de maîtresse
Le druide étourdi
Je fais ce que je veux
Je me marierai avec la maîtresse
50 surprises au pays des fées
Martine à l'école + vive la rentrée
Charlotte aux fraises va à l'école
La pyjama partie de Charlotte aux fraises
Plume le pirate(3 tomes)
Le cadeau de mamie Ratus
Célestin je dis non aux jeux dangereux
Calamity mamie est une artiste
Le garçon en pyjama rayé
Célestin jamais sans mon casque
Les 3 poissons

Jeanine et Jean GUION
Jeanine et Jean GUION
Véronique BRIANT
Vivian FRENCH
Philippe DELERM
Elsa DEVERNOIS
Evelyne REVERG
Odile WEULERSSE
Didier LEVY
Danièle FOSSETTE
J.Luc BIZIEN
Gilbert DELAHAYE
Emily SOLLINGER
Siobhan CIMINERA
Paul THIES
Jeanine et Jean GUION
Véronique BRIANT
Arnaud ALMERAS
John BOYNE
Véronique BRIANT
Cécile GAMBINI

BD

Collection LARGO WINCH

Philippe FRANCO

Palmade en BD
Chevallier et Laspales en BD
Les ados
La vérité sur les mamies

BIBEUR & PALMADE
Chevallier & Laspales
Florence CESTAC
Monsieur B

Nous envisageons de créer un service de « livraison à domicile » de livres aux lecteurs n'ayant pas la possibilité de se rendre à la bibliothèque (déplacements difficiles même momentanés). Veuillez vous signaler en Mairie 03.86.35.10.99.

REMERCIEMENTS POUR LES DONS DE LIVRES



La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont fait des dons de livre à la bibliothèque.

Tous nos remerciements également à M. et Mme JOUGLET pour leur don de sapin qui a joliment orné la place de la Mairie pendant les fêtes de fin d'année.

E.P.E.T. : C'est aussi la rentrée ...



Ensemble pour les écoles de Turny permet de partager la vie de nos enfants à l'école.

Pour la troisième année, l'association Ensemble Pour les Écoles de Turny rassemble les parents des élèves scolarisés en maternelle et en primaire à Turny. Le but est de créer et de soutenir des projets scolaires et parascolaires en lien avec les enseignantes.

L'assemblée générale du 5 octobre fut l'occasion de faire le bilan des activités 2006/2007 et de prévoir celles pour 2007/2008.

L'an passé nous avons organisé :

- les matinales de Noël : goûter rassemblant enfants, parents et enseignantes
- fabrication des crêpes à l'occasion du bal costumé des écoles
- aide à la réalisation de la kermesse de fin d'année
- aide au financement des voyages scolaires
- la balade des lucioles : après midi créatif à thème et balade dans les rues de Turny à la lueur des lucioles
- le marché de printemps : marché artisanal et gastronomique ayant rassemblé une quinzaine d'exposants et plusieurs centaines de visiteurs

L'association fait aussi partie de la vie de la commune, notamment lors de la fête patronale où nous avons assuré la restauration avec l'association sportive.

Cette année, beaucoup de nouveaux parents sont arrivés dans nos écoles, bienvenue à eux.

Chaque parent d'élève peut, au sein de l'association, partager ainsi la vie scolaire de ses enfants.

Vous pouvez vous renseigner plus amplement auprès des enseignantes, de Sophie Piat (maman d'élève de CE1) ou de Christelle Gallois (maman d'élève de maternelle et de CE1).

Sophie Piat

ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY

Dans la joie et la bonne humeur des grands et des petits, l'**Association Sportive de Turny** a organisé le 17 avril 2007 sa randonnée (marche) annuelle. Un parcours d'environ 8 kms a été effectué par 47 participants et une dizaine d'enfants.

Nous remercions les participants et les bénévoles de leur présence.

Cette marche s'est terminée par le verre de l'amitié et une petite restauration.

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 27 avril 2008** pour une nouvelle randonnée familiale.

Yannick PASSERA

Venez faire une expérience personnelle
Du Hatha Yoga

Apprendre à se connaître
À s'accepter avec bienveillance
Se respecter soi-même et les autres
Trouver un équilibre physique et psychologique

UN ÉTAT DE BIEN ÊTRE
LE JEUDI DE 18 H 30 à 19 H 30
80,00 € à l'année

UNE SÉANCE DÉCOUVERTE GRATUITE
à la salle des fêtes de Turny



ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE ET DU SITE DE TURNY

Ce dernier samedi d'août le rallye des Amis du Patrimoine a encore connu un belle réussite.

Il faut dire que tous les ingrédients étaient réunis : temps agréable, douze équipes sympathiques, questionnaire concernant l'histoire de France, histoire locale, culture, agriculture et sens de l'observation.

Ce mélange astucieux concocté par Gisèle et Norbert a permis à chacun de solliciter ses neurones et de connaître ses limites dans une ambiance bon enfant et conviviale.

Vivement l'année prochaine pour la vingtième édition !

Michèle BEZANÇON



Les journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre ont été l'occasion d'ouvrir l'église de Turny et d'y accueillir 90 visiteurs.

Les artistes du pays, peintres, brodeurs, décorateurs de meubles et fleuristes ont agrémenté la belle église de leurs talents. Qu'ils en soient remerciés et félicités. Ils sont prêts à revenir l'an prochain. ST MAMMES ouvrira donc à nouveau tout grand ses portes à cette occasion.

Le samedi 24 novembre 2007 a eu lieu le loto annuel de l'association. 11 parties ont été jouées. L'ambiance joyeuse était comme toujours au rendez-vous.

Gisèle CORGERON



La compagnie du parapluie

Nos répétitions s'achèvent et tout se passe pour le mieux.

Le texte est maîtrisé aux 2/3 et la mise en scène progresse à chaque rencontre. Nous sommes donc confiants !

Le texte est écrit par Yvon Taburet, un auteur que nous avons déjà joué en 1999 avec "Un réveillon à la montagne".

Il fait la part belle à tous nos jeunes qui vont pouvoir vous présenter leur talent.

L'effectif de la troupe est de 12 personnes dont 2 nouvelles recrues.

L'âge moyen est de 32 ans et les comédiennes ont toujours la majorité.

A bientôt,

Le Président. Daniel Guillemain

Réservez dès maintenant votre week-end du Vendredi 28 au dimanche 30 mars 2008 pour assister à l'un de nos 3 spectacles .



En pleine répétition

Les News du Motoclub Circuit de la Pincette

OBJECTIF RÉUSSI

Le bilan est positif pour la course du Moto Club de Turny, près de 150 pilotes et un peu plus de 400 spectateurs et le soleil était présent lors de la manifestation.

Les modifications apportées au terrain nous ont procuré de belles bagarres entre les pilotes. Les performances des adhérents Moto Club sont satisfaisantes, l'important c'est de participer.

Le Moto Club de Turny tient particulièrement à remercier la famille BOUZONIE pour le prêt de leur terrain et de l'aide apportée le jour de la course, Monsieur PESCHEUX Hubert, la Mairie et tous les bénévoles un **GRAND MERCI.**

De la nouvelle mécanique à Turny

Depuis le mois de mai, le Moto Club de Turny a ouvert ses portes aux quads. Nous avons 8 licenciés au club. Le spectacle est garanti lors des entraînements. Ils ont participé à leur première épreuve le 7 octobre 2007 à Château Renard dans le Loiret. Parmi eux Pierrick BERNARD, un habitant de Turny.

Le Moto Club de Turny prévoit un effectif de 60 à 70 adhérents motos et quads confondus pour la saison 2007/2008.
Le Président : Monsieur Jérôme MULOT

Renseignements : Monsieur Jérôme MULOT - 1 rue de la Forêt d'Othe - 89210 VENIZY ☎ 03.86.56.27.34

UNE NOUVELLE ASSOCIATION VOIT LE JOUR À TURNY

La section danse s'est séparée de l'Association Sportive de Turny pour donner le jour à une nouvelle association dénommée TURNY DANSE créée le 30 juillet 2007.

Son bureau est composé de :

Présidente	:	Florence DE PINHO
Trésorière	:	Dominique DENIS
Secrétaire	:	Agnès HENNON BOYER

Elle compte 42 adhérentes scindées en 4 groupes :

Les mignonnettes (4 ans)	:	6
Les petites (5 - 6 ans)	:	15
Les moyennes (7 à 9 ans)	:	11
Les grandes (10 ans et +)	:	10

Elle se tient naturellement gracieusement à la disposition de la commune pour différentes manifestations.

Le bureau profite du bulletin pour renouveler ses remerciements auprès de la Municipalité pour la mise à disposition de la salle des fêtes tous les mardis de 17 H 30 à 19 H 00 et les mercredis de 14 H 15 à 16 H 15.

Les danseuses vous donnent rendez-vous le **SAMEDI 14 JUIN 2008 à 20 H 30** à la salle des Fêtes de Turny pour leur 1^{er} gala sous l'effigie TURNY DANSE.

Le Bureau



API RESTAURATION – RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2007

La société API restauration, prestataire de la restauration scolaire du regroupement Turny, Chailley et Boeurs en Othe est venue se présenter. Tous les parents dont les enfants mangent à la cantine ainsi que les élus y étaient conviés.

Le responsable de secteur, le responsable de la cuisine centrale, la personne s'occupant des commandes et la diététicienne étaient présents. Après une présentation de la société, des données sur l'hygiène et la formation, les quantités et la qualité alimentaire, chacun a pu échanger sur la restauration collective. L'information s'acheva par un verre de l'amitié. La société API restauration reste à votre disposition pour toutes questions.

Corinne Bourgoin



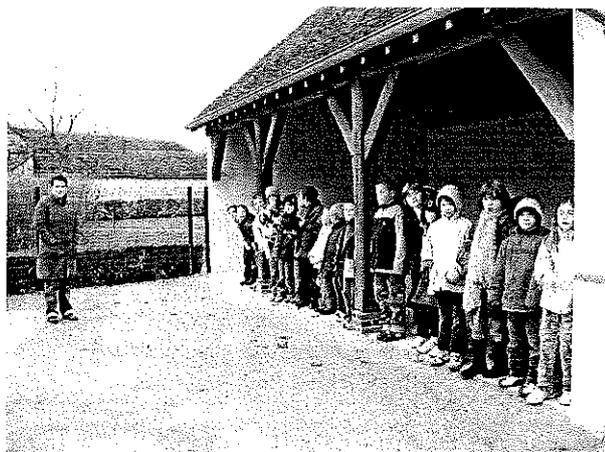
FAUSSE ALERTE DANS LES ÉCOLES

Le 10 Novembre les pompiers sont intervenus dans les écoles de Turny pour une manœuvre d'évacuation.

A 9 h 15 ce samedi matin, Alexandra Lebeau, enseignante en CE1 / CE2, a averti ses élèves qu'il y avait le feu à l'école et qu'il fallait évacuer rapidement la classe. Chacun a donc enfilé son manteau et tous se sont retrouvés en sécurité sous le préau tandis que les pompiers de Turny, chapeautés par l'adjudant Eric Deketlaere du centre de secours de Saint Florentin, ont établi leurs lances afin d'éteindre le feu « fictif ».

Après avoir montré aux enfants la lance à incendie en action, les pompiers se sont rendus à l'intérieur de la classe que les enfants avaient réintégré pour répondre aux questions des élèves.

En fin de matinée, le même exercice a eu lieu à l'école maternelle.



Cet exercice fut très formateur pour les enfants et leurs enseignantes qui ont travaillé en aval et en lien avec un pompier en classe sur les dangers qui peuvent exister et nécessiter l'intervention des pompiers et la façon de réagir, pour les primaires, en cas de malaise de la maîtresse. Cette manœuvre a été l'occasion pour les pompiers de Turny de faire un repérage dans les 2 écoles en cas d'incendie dans ces locaux.

Christelle Gallois, Sapeur Pompier

LES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE TURNY RECRUTENT :

Envoyez votre candidature à la Mairie.

RETRAITE MÉRITÉE POUR DANIÈLE NOTRE FACTRICE

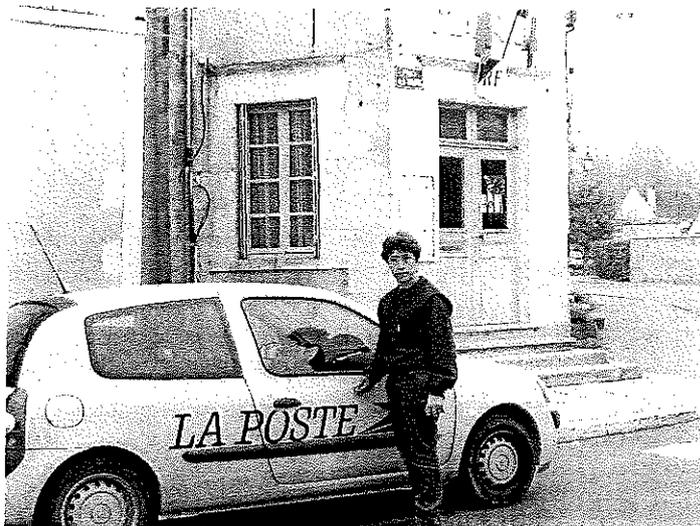
Le 19 octobre 2007, le Conseil Municipal et les Présidents d'Associations entouraient Danièle, notre factrice à l'occasion d'un verre de l'amitié pour fêter son départ à la retraite. L'occasion de rappeler ses bons et loyaux services et sa conscience professionnelle.

Le moment également de se souvenir de Danièle à mobylette qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, ou qu'il glace.

30 années au service de la Poste et à parcourir notre commune ont fait d'elle une figure de Turny.

Tous nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite !

Marie-Christine HENNON



LES POMPIERS À L'HONNEUR

Le 4 décembre 2007 plusieurs de nos sapeurs pompiers ont été récompensés pour leur engagement au service de tous, leur solidarité, leur dévouement et leur disponibilité.

Le Caporal Chef Michel BADAULT, pour 36 années d'engagements renouvelés et toujours tenus, a reçu la médaille d'or du mérite départemental.

Le Caporal Chef Roger HOCHEREAU, pour 32 années de service accompli, a reçu la médaille d'or du mérite départemental et la médaille d'or du Ministère de l'Intérieur.

L'honorariat leur a également été décerné par le Maire.

Le Caporal Chef Eric PESCHEUX, pour 20 années d'engagement, a reçu la médaille d'argent du mérite départemental.

Le Sapeur Christelle GALLOIS a reçu l'épaulette de 1^{ère} classe.

Nous renouvelons à chacun nos félicitations.

Marie-Christine HENNON



NOËL DE LA COMMUNE

Le 22 décembre 2007, en attendant la venue du Père Noël, Hippo Tam-Tam a emporté les enfants dans un beau voyage poétique. Pas moins de vingt instruments très originaux ont accompagné les deux artistes interprètes.

Après ce petit spectacle, le Père Noël est venu en personne, sa hotte bien chargée, récompenser tous les enfants.

Puis le groupe de danseuses de Turny a évolué sur 6 chorégraphies dans de jolis costumes.

Un bon goûter a clôturé cet après-midi agréable.

Florence DE PINHO

ADMR

ASSOCIATION ADMR DE CHAILLEY

16 rue des Forges

89210 VENIZY

Le Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h

Tel : 03 86 35 30 88

Sur la commune de Turny, en 2007, l'ADMR a effectué 1233 heures soit 19 personnes aidées.

Notre association peut vous aider à votre domicile. Les bénévoles peuvent constituer un dossier d'aide financière auprès de votre organisme (CAF, CGY, ...), ou bien des caisses de retraite (CRAM, MSA, ...)

Notre aide s'adresse :

- ↙ **Aux familles**
- ↙ **Aux personnes de + de 60 ans**
- ↙ **Aux personnes handicapées**

Dans le but d'effectuer :

- **Le ménage**
- **L'aide à la toilette**
- **Les repas**
- **Les courses**
- **Le repassage**
- **Apporter un soutien moral**

Nous vous proposons aussi :

- * **La télé-assistance (FILIEN)** : un simple médaillon autour du cou vous permettant d'alerter en cas de problèmes.
- * Une **Technicienne d'intervention sociale et familiale** peut intervenir lors de problème d'éducation auprès des enfants, pour soulager une maman après une grossesse difficile...
- * Des **aides soignantes (SIAD)**.

Vos contacts sur Turny :

↓ **Mme Simone HUGOT** : 03 86 35 12 97

↓ **Mme Louise ROYER** : 03 86 35 14 95



Personne sérieuse, permis B

Expérience dans cuisine, ménage en restaurant ou camping

Cherche emploi

Contactez Mme Françoise ANTOINE, 8 rue des Canes – 89570 TURNY – Tél. 03.86.43.43.31

PROCEDURE DE REPRISES AU CIMETIERE

Dans sa réunion du 27 janvier 2004, le Conseil Municipal a confié à la Société ELABOR une mission d'expertise des tombes du cimetière, et la mise en place d'une procédure de reprise des emplacements.

Il s'agissait de répertorier celles qui manquaient manifestement d'entretien ou même menaçaient de tomber.

Depuis juin 2004, les familles, prévenues par voie d'affichage, ou par courrier, pour les 43 dont nous avons retrouvé les descendants, ont eu le loisir de se déterminer :

- abandon de la concession au niveau de la commune
- engagement d'entretien ou réparation

La procédure terminée : Sur 147 répertoriées au départ : 19 sont sorties de la procédure, 16 abandons ont été décidés par les ayants droits, et 24 tombes ont été rénovées.

Après un nouveau constat pour prendre note des travaux dernièrement effectués, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la ligne de conduite à tenir :

- Partie du cimetière à rénover en premier, affectation de crédits...
- Les pierres tombales devront être enlevées. Mis à l'ossuaire, les restes seront répertoriés et conservés.

Les familles doivent pouvoir à tout moment les faire inhumer dans un nouveau caveau.

L'opération se fera dans le plus grand respect de tous.

Cette opération, déjà réalisée plusieurs fois, (en 1948, en 1995) terminée, permettra la mise à disposition de concessions nouvelles et la disparition de monuments qui pouvaient s'avérer dangereux pour tous ceux, nombreux, qui sont amenés à fréquenter le cimetière de Turny.

Gisèle CORGERON

ON DOIT S'EN SOUVENIR...

La commune de Turny a reçu, par le passé, des legs (sommes d'argent, terrains, maisons...).

C'est pourquoi, à la Toussaint, la commune fleurit les tombes de ces donateurs :

- Emile, Jules MOREAU
- Désiré MARTIN
- Henri CHEREST
- Edmond LAVIGNE

Après de nouvelles recherches, il s'avère que Théophile Alphonse BEZANÇON aurait dû également être remercié depuis 1934. Il le sera à l'avenir...

Ces tombes entretenues par la commune ne font pas l'objet d'une procédure de reprise. De même pour celles des «Morts pour la France ».

Gisèle CORGERON

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La société COVED qui assure le ramassage de nos déchets en tant qu'adhérent au SIVU « Sud de la Forêt d'Othe » vous informe que la réglementation préconise la collecte unilatérale (un seul côté de rue à la fois), de même les marches arrières parfois réalisées dans de longues et périlleuses impasses doivent être limitées afin de garantir la sécurité pour tous (usagers et salariés de l'entreprise). Cette recommandation mise en application peut jouer sur le plan habituel de ramassage d'où certaines modifications horaires ainsi expliquées.

Il est rappelé l'utilité de sortir les poubelles la veille au soir afin qu'aucun oubli ne soit fait.

Par ailleurs il est rappelé la liste des produits considérés comme dangereux ou d'autres considérés comme « non-ultimes » (donc qui peuvent être revalorisés). Ces produits ne sont plus acceptés en centre de stockage (en clair : ils ne sont plus ramassés au porte à porte chaque semaine).

- Produits dangereux :

- Inflammables
- Corrosifs
- Comburants
- pharmaceutiques et vétérinaires (médicaments, seringues, produits vétérinaires, ...)
- toxiques
- explosifs
- diluants, pots de peinture (vides ou pleins), ...
- dangereux pour l'environnement
- nocifs ou irritants

- Récipients sous pression (aérosols, extincteurs, bouteilles de gaz, ...)

- Déchets liquides

- **Déchets d'équipements électriques et électroniques** (réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, lave-linge, télévisions, Hi-Fi, informatique, fours, aspirateurs, petit électroménager, outillage à main, téléphones, appareils photos, réveils, calculatrices, ...)

- Piles

- Ferrailles :

- tôles (en grosse quantité, volumineuses, trop lourdes et tranchantes...)
- grillages (en grosse quantité, d'une trop grande longueur non mise en rouleau)
- poêles en fonte

- **Vitres**, principalement les fenêtres et portes-fenêtres, sauf si les vitres sont retirées, correctement emballées (dans du papier journal par exemple pour éviter tout risque de coupure)

- **Morceaux de bois non-traités**, principalement des troncs d'arbre, poutres dont le diamètre est trop important

- **Gravats** en grosse quantité et volumineux et s'ils ne sont pas entreposés correctement dans un récipient

- Déchets verts

- Produits issus de l'automobile :

- batteries
- pneumatiques
- huiles
- pièces diverses,

- **Amiante** (tôle, plaques de fibro-ciment, ...)

Il est par ailleurs rappelé que ne sont pas considérés comme des déchets de méritage les objets encombrants qui nécessitent 2 personnes pour être soulevés ou dont la nature et les dimensions ne peuvent permettre le chargement dans les véhicules normalement mis en place pour la collecte ou risquant de blesser le personnel.

Bientôt une nouvelle déchetterie

Tous ces déchets non ultimes ou dangereux doivent cependant être « traités ». Le point déchets qui existe actuellement est insuffisant pour faire face aux besoins. Les études en cours pour créer une déchetterie sont déjà bien avancées, notre SIVU en est à la phase des « négociations » : pour le terrain, pour le choix des entreprises. Les plans sont établis, l'appel d'offres devrait bientôt suivre.

Bien évidemment nous suivons de près le dossier et nous vous tiendrons au courant.

Jean Chollet

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER
www.francealzheimer.org



Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

Aujourd'hui, près d'un million de personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer et pour chacune d'entre elles, une famille entière est confrontée aux difficultés médicales, sociales, financières et psychologiques déclenchées par la maladie.

Depuis 1985, France Alzheimer informe, oriente et apporte un soutien aux malades et à leur famille, contribue à la recherche, sensibilise sur la maladie et forme les bénévoles et les professionnels de santé. Avec son réseau de 106 associations locales, elle est présente partout en France.

En cette année où la maladie d'Alzheimer a été déclarée Grande Cause Nationale, France Alzheimer renforce ses actions de soutien par la mise en place d'un numéro Azur permettant à tous de joindre une association locale à partir d'un même numéro facile à retenir :

0811 112 112

(coût d'un appel local)

Ariette Meyrieux – Présidente Association France Alzheimer

LES BOUCHONS D'AMOUR ONT BESOIN DE VOUS

Ne jetez plus les bouchons en plastique des bouteilles d'eau, de lait, de boissons gazeuses ou de jus de fruits, l'Association « BOUCHONS D'AMOUR » parrainée par Jean-Marie BIGARD les récupère et leur vente permet d'acheter du matériel handisport pour personnes handicapées et d'aider ponctuellement des associations en difficulté.

Un stand vous attendra lors de la fête patronale et collectera vos bouchons. Merci d'avance de les garder.

Michèle BEZANÇON

LE 39 39 « ALLÔ SERVICE PUBLIC »
PEUT VOUS AIDER



Vous manquez d'informations sur les différents sujets de la vie quotidienne : travail, formation, logement, justice... un service téléphonique de la direction de la documentation française, le 39 39 « Allô service public » et son portail internet www.service-public.fr peuvent répondre à vos questions et vous orienter vers les organismes publics qui faciliteront vos démarches.

Le 39 39 est accessible du lundi au vendredi de 8 H 30 à 18 H 30 et le samedi de 8 H 30 à 12 H 30.

(0,12 € TTC/minute à partir d'un poste fixe)

Michèle BEZANÇON

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'YONNE
RAPPROCHEMENT
DU CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
SITE DE JOIGNY



AVIS AUX USAGERS

Les locaux situés 9 boulevard Lesire Lacam à Joigny
occupés par le service du cadastre

**sont définitivement fermés
depuis le 1^{er} décembre 2007.**

Pour consulter la documentation cadastrale
(plans et relevés de propriétés)
ou obtenir des renseignements sur vos impôts locaux,
vous devrez désormais vous adresser

au Centre Administratif, quai du 1^{er} Dragons à JOIGNY.

RÉGLEMENTATION POUR LES CHIENS DANGEREUX

Tous les chiens classés en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent :

- être déclarés à la Mairie du lieu de résidence du chien
- être promenés muselés et tenus en laisse par une personne majeure
- ne pas stationner dans les parties communes des immeubles.



Ne peuvent détenir ces chiens :

- les personnes de moins de 18 ans
- les majeurs sous tutelle
- les personnes condamnées pour crime ou violence
- les personnes auxquelles le Maire a retiré la propriété ou la garde d'un chien parce qu'il présentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

En outre, la détention des chiens de 1^{ère} catégorie (dits d'attaque) est soumise à une réglementation beaucoup plus stricte :

- interdiction d'acquisition, de cession, d'importation,
- interdiction d'accès aux transports en commun, aux lieux publics (sauf la voie publique), aux locaux ouverts au public
- obligation de stérilisation chirurgicale irréversible.

Pièces à fournir lors de la déclaration en Mairie

- Pour les chiens de 1^{ère} catégorie :
 - certificat de vaccination antirabique datant de moins d'un an et rappels
 - attestation spéciale d'assurance responsabilité civile datant de moins d'un an
 - certificat de stérilisation
 - bulletin n° 2 du casier judiciaire du propriétaire et/ou du détenteur.
 - Pour les chiens de 2^{ème} catégorie :
 - certificat de vaccination antirabique datant de moins d'un an et rappels
 - attestation spéciale d'assurance responsabilité civile datant de moins d'un an
 - papiers du L.O.F. (Livre des Origines Françaises)
 - bulletin n° 2 du casier judiciaire du propriétaire et/ou du détenteur
- L'infraction à l'une ou l'autre de ces mesures est systématiquement punie d'amende ou/et de peine de prison.
 - Le défaut de déclaration des chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, peut donner lieu à une euthanasie de l'animal.
 - L'euthanasie de n'importe quel animal peut également être ordonnée en cas de danger grave et immédiat.

D'une façon générale la vigilance des propriétaires de chiens, notamment, est appelée. Chacun doit prendre les mesures nécessaires pour éviter tout accident sur la voie publique et à son domicile.

La divagation peut conduire à la mise en fourrière. Tous les frais inhérents à la divagation et/ou à la dangerosité d'un animal sont à la charge de son propriétaire.

La loi du 5 Mars 2007 prévoit désormais des mesures concernant la dangerosité de n'importe quel animal.

Les contrôles sur la voie publique et les lieux ouverts au public seront renforcés, les sanctions pénales également.

Ainsi, le fait pour le propriétaire ou le détenteur d'un animal, mis en demeure de procéder à la déclaration de son chien, de ne pas procéder à la régularisation requise est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750,00 € d'amende.

La prévention des accidents liés à la détention des chiens dangereux est une priorité gouvernementale, et devrait aboutir prochainement à l'adoption d'un projet de loi renforçant les mesures répressives.

Rappel catégories

Catégorie 1 : Chiens d'attaque dont le maître ne peut retracer les origines par un document. Elle comporte les Pittbulls, les Boerbulls et les chiens d'apparence Tosa-Inu.

Catégorie 2 : La seconde catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF), par exemple le STAFFORDSHIRE BULL TERRIER. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien. Les ROTTWEILER et chiens d'apparence ROTTWEILER appartiennent à cette catégorie même sans inscription au LOF.

Marie-Christine HENNON

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2007

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT.

Etait absente excusée : Madame Gisèle CORGERON ayant donné pouvoir à Madame Michèle BEZANCON.

Etaient absents : Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Charles LEFEVRE, Yannick SANTANDREU, Gilles VIAUT

Secrétaire de séance : Madame Corinne BOURGOIN.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2006 par Madame Michèle BEZANCON.

Modifications à apporter aux questions diverses :

- Frais de scolarité Chailley Une réunion de commission de la vie scolaire est demandée par M. CHOLLET.
- Gaz de France Mme CRUNELLE demandait une étude sur la faisabilité d'installer des réseaux de gaz.
- Téléphonie mobile La commune peut-elle intervenir pour obtenir une meilleure réception de la téléphonie mobile ?
- Monsieur FOUCHER demande à ce que l'épaveuse passe sur la route le Saudurant – Chailley.
- Réfection du pont de bois des Maraults
- Aménagement des bureaux de la Mairie
- Modification du P.O.S.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés (9 voix) sous réserve que les modifications soient apportées.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ TARIFS 2007

<u>Facturation des photocopies et fax:</u>	Maintien du tarif fixé en 2003, à savoir :		
- Photocopie	Format A4 recto	0,20 €	
- Photocopie	Format A4 recto verso	0,40 €	
- Photocopie	Format A3 recto	0,40 €	
- Photocopie	Format A3 recto verso	0,80 €	
<u>Stationnement des Maraults</u>	:	Maintien du tarif , à savoir 2,50 € par essieu et par caravane habitable/jour	
<u>Garderie à l'école</u>	:	Maintien du tarif, à savoir 0,85 € la garderie.	
<u>Vente au déballage</u>	:	Maintien du tarif à savoir :	31,00 €
<u>Concessions dans le cimetière</u>			
- traditionnelle : 2 m ²	. perpétuelle	195,00 €:	<u>200,00 €</u>
	. trentenaire	87,00 €:	<u>89,00 €</u>
- Jardin du Souvenir	. perpétuelle	97,50 €:	<u>100,00 €</u>
	. trentenaire	43,50 €:	<u>44,50 €</u>

Logements communaux – Augmentation indexée sur l'indice de référence des loyers. Ce qui ferait à compter du 01/01/07

LINANT A	288,65 €
LINANT B	268,83 €
POSTE Logement Rez-de Chaussée	178,64 €
POSTE Logement 1 ^{er} étage	263,63 €

Location du foyer

Maintien des tarifs, à savoir :

	Locataires habitant la commune	Locataires extérieurs à la commune
Location 24 H	74 €	125 €
Location 36 H	90 €	156 €
Location 48 H	117 €	188 €
Location 72 H	140 €	203 €
Jour supplémentaire	24 €	31 €
Cautions inchangées		200 €

Location de la petite salle

	Preneurs de la commune	Preneurs extérieurs à la commune
Location 24 H	30 €	52 €
Location 36 H	38 €	65 €
Location 48 H	49 €	78 €
Location 72 H	59 €	84 €
Jour supplémentaire	10 €	13 €
Cautions inchangées		80 €

Demi-tarif de la petite salle pour une occupation simultanée des deux salles par le même preneur.

En ce qui concerne le ménage, le tarif est maintenu à 10 € pour la petite salle et à 40 € pour la grande salle. Frais de téléphone et chauffage inchangés.

Location chaises, bancs et tables

Chaise 0,50 €} forfait de
Banc 0,60 €} 5 jours non
Table 1,20 €} fractionnables

Si le matériel n'est pas rendu dans le délai de 5 jours, la location repart pour un forfait de 5 jours.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés (9 voix) d'adopter les tarifs applicables au 01/01/2007.

2/ PAIEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de payer, avant le vote du budget, les factures d'investissement. Celles-ci concernent, par exemple, la restauration du plan d'alignement, les bouches incendie, l'éclairage de la salle des fêtes, le bornage pour le futur parking du cimetière, la clôture de séparation dans la salle des fêtes...

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité des présents et représentés (9 voix), Madame le Maire à payer les factures d'investissement.

3/ CENTRE DE LOISIRS – MINI-CRÈCHE : PRINCIPE D'UNE AIDE OU PARTICIPATION FINANCIÈRE

- Mini-crèche : La mini-crèche de Chailley sollicite la commune de TURNY pour une participation financière en fonction du nombre d'enfants. Il est demandé entre 0,50 € et 1,70 € de l'heure par enfant soit une participation comprise entre 1 844,00 € et 6 271,30 €.

A titre d'exemple, 3 enfants en crèche et 3 en halte garderie ont fréquenté la mini-crèche de Chailley en 2005..

Il s'avère que sur la commune il y a des problèmes de garde dû au manque de nourrices.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents et représentés (9 voix), un accord de principe de participation financière au fonctionnement de la mini-crèche de Chailley.

- Centre de Loisirs : Suite à un regroupement des centres de loisirs en une association « LES GAVROCHES », une participation financière de 5,70 €/habitant est demandée (2,10 € en 2006).

En 2006, 16 enfants ont fréquenté le centre de loisirs contre 30 en 2002.

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité des présents et représentés (9 voix), la participation financière de 5,70 € par habitant.

4/ PARTICIPATION SPECTACLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'institutrice de l'école maternelle demande une participation financière pour le spectacle des 3 Chardons qui a eu lieu en décembre 2006 à hauteur de 1,50 €/enfant, soit 25 enfants : 37,50 €.

Le Conseil vote 8 voix pour la participation du spectacle de l'école maternelle d'un montant de 37,50 €.

1 abstention (J. CHOLLET)

13/ QUESTIONS DIVERSES

- Besoin d'un aspirateur pour l'école maternelle 201,00 € TTC avec 2 jeux de sacs chez DUBOST

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (9 voix) l'achat d'un aspirateur pour un montant de 201,00 € TTC.

- L'institutrice propose 2 séances de piscine supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (9 voix) 2 séances de piscine supplémentaires.

- France Télécom supprime, fin juin 2007, la cabine de Linant en raison de la faible utilisation (0,7 mn/jour).

- Réunion publique d'information sur le tri sélectif le vendredi 9 février à 20 H 00 à la salle des fêtes.

- La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne procédera à un comptage avec phares sur la commune les 5, 12 et 29 février 2007.

- La commune a reçu des cartes de vœux et remerciements pour les colis du CCAS.

- Don de Monsieur Jean-Michel MOREAU d'un ordinateur pour la bibliothèque. Vérifier qu'il y ait les licences des programmes.

- Ecole de Musique de Briennon/Armançon : Plusieurs réunions ont eu lieu. N'ayant pu se rendre à la dernière réunion, Madame BOURGOIN apportera des renseignements supplémentaires à un Conseil Municipal ultérieur.

- Monsieur CHOLLET désire passer le relais à la Mairie pour le bulletin municipal en raison de surcharge de travail personnel. Planification d'une réunion.

- Monsieur CHOLLET réclame une réunion de la vie scolaire pour les frais de scolarité.

- Madame CORGERON propose l'achat d'une armoire pour la bibliothèque et signale des points de rouille sur les radiateurs de la cantine (à peindre en même temps que les travaux au sol).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (9 voix) l'achat d'une armoire pour la bibliothèque et accorde une enveloppe de 300,00 € TTC.

- Signalement de stationnements gênants au Bas-Turny et à l'Hôpital.

- Monsieur HUGOT propose de revoir le trottoir de Linant en même temps que la voirie.

- Madame BOURGOIN demande de prévoir :

- le changement du grillage de l'école maternelle
- le changement de la porte principale de la Mairie

- Monsieur GALLOIS demande :

- où en est la modification du P.O.S. ?
- où en est l'achat de mobilier de bureau ?

Madame le Maire propose de tout revoir suite à l'ouverture de l'agence postale dans les locaux, les besoins n'étant plus les mêmes.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/05/2007

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT (arrivée 21 H 00).

Etaient absents excusés : Monsieur Jean CHOLLET ayant donné pouvoir à Madame Gisèle CORGERON, Monsieur Jean-Marc FOUCHER ayant donné pouvoir à Madame Corinne BOURGOIN.

Etaient absents : Messieurs Luc DELOUHANS et Jean-Charles LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Madame Gisèle CORGERON.

Monsieur GALLOIS souhaite que les réponses aux questions diverses figurent dans le compte-rendu.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2007 par Madame Corinne BOURGOIN.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés (11 voix).

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

Arrivée de Monsieur Gilles VIAUT à 21 H 00.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ COMMUNIQUÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire donne la parole à Madame Gisèle CORGERON.

Madame CORGERON indique que :

- l'armoire pour la bibliothèque a été achetée
- le revêtement du sol de l'école a été remplacé
- le dossier du puits de Linant est finalisé.

Madame CORGERON s'étonne de la faible participation des conseillers municipaux aux cérémonies. Seuls trois d'entre eux étaient présents à la cérémonie du 29 avril 2007 au Monument aux Morts.

La parole est donnée à Madame Corinne BOURGOIN qui indique que la fête patronale a bien marché et qui remercie Mesdemoiselles VIAUT qui se sont occupées des chevaux toute l'après-midi. Elle informe également que le Boulanger de Venizy a offert une partie des chouquettes du vin d'honneur.

Madame le Maire propose de passer au Compte de Gestion 2006.

2/ COMPTE DE GESTION 2006

Résultat de l'exercice 2006

- | | |
|------------------------------|---------------|
| - Section d'investissement : | - 12 029,91 € |
| - Section de fonctionnement | 78 691,38 € |

TOTAL	<u>+ 66 664,47 €</u>
-------	----------------------

Résultat de clôture 2006

- | | |
|--------------------|----------------|
| - investissement : | - 58 502,05 € |
| - fonctionnement : | + 259 078,02 € |

TOTAL	<u>+ 200 575,97 €</u>
-------	-----------------------

Madame le Maire propose de passer au vote et informe que le compte de la commune à la Trésorerie était de 177 352,57 € au 31/12/06.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2006 à l'unanimité des présents et représentés (11 voix).

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Gisèle CORGERON, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Mme Marie-Christine HENNON, Maire,

Les résultats étant identiques au compte de gestion du Receveur Municipal, Madame CORGERON propose au Conseil de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2006 à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

4/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame le Maire expose au Conseil que le compte administratif de la commune de l'exercice 2006 présente un excédent de fonctionnement de 259 078,02 € et un déficit d'investissement de 58 502,05 €, soit un résultat de 200 575,97 €.

Considérant l'excédent de fonctionnement et le déficit d'investissement de l'année 2006, Madame le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	Recettes	Article 002	200 575,97 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses	Article 001	58 502,05 €
	Recettes	Article 1068	58 502,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents l'affectation de résultat (11 voix).

5/ VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DIVERSES

La commission des finances propose l'attribution des subventions suivantes, en tenant compte que le montant de la subvention pour les associations communales bénéficiant gracieusement d'un terrain ou d'une salle toute l'année, sera moins élevé que celui attribué aux autres associations ne bénéficiant pas de ce service.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

CLUB DE L'AMITIE	230,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE TURNY	230,00 €
LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE	230,00 €
CLUB MOTO	230,00 € + 230,00 € année 2006 (bilan + rapport moral reçu dernièrement)
LES AMIS DU PATRIMOINE	280,00 €
ENSEMBLE POUR LES ECOLES DE TURNY	280,00 €

AUTRES ASSOCIATIONS

AFLIP DE STE-COLOMBE	33,60 €
OFFICE DE TOURISME ST-FLORENTIN	40,00 €
ALZHEIMER	80,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	80,00 €
FIBROMYALGIE	80,00 €
SCLEROSE EN PLAQUE – NAFSEP	80,00 € en redressement judiciaire sous réserve reprise
P.E.P. 89	80,00 €
SOCIETE D'ARCHEOLOGIE	80,00 €
FRC/NEURODON (Fédération de la Recherche sur les Maladies du Cerveau)	80,00 €
SPA	80,00 €
SOINS A DOMICILE	119,52 €
A.D.M.R.	160,00 €
CROIX ROUGE	160,00 €
CFA LA NOUE	170,00 €
C.F.A.	228,00 €
C.I.F.A.	360,00 € suivant nbre élèves Turny
CRECHE POMME D'API	1 735,00 € à prévoir
CENTRE DE LOISIRS « LES GAVROCHES »	2 045,00 € si adhésion

Contributions

Adhésion Vitavie	193,82 €
Fourrière du Sénonais	556,24 €
SIVU du Créanton	3 714,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'attribution des subventions et participations énoncées ci-dessus.

6/ VOTE DES 4 TAXES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la commission de modifier les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière comme suit :

	<u>Année 2006</u>	<u>Année 2007</u>
- Taxe d'habitation	8,40 %	8,56 %
- Taxe foncière sur bâti	12,40 %	12,64 %
- Taxe foncière sur non bâti	44,80 %	44,80 %
- Taxe professionnelle	11,00 %	11,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) les taux des taxes 2007.

7/ BUDGET PRIMITIF 2007

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter ce budget au chapitre que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Monsieur GALLOIS demande à Madame le Maire les raisons du vote tardif du budget. Celle-ci lui répond qu'il est vrai que c'est un peu tardif et qu'elle en assume la responsabilité.

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

- en fonctionnement, dépenses et recettes :	705 094,00 €
- en investissement, dépenses et recettes :	352 095,00 €

Madame le Maire donne lecture des propositions de la Commission des Finances pour le budget de l'année 2007.

Fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 011 : Charges à caractère général	168 673,00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	185 950,00 €
- Chapitre 065 : Charges de section courante	111 632,00 €
- Chapitre 066 : Charges financières	4 000,00 €
- Chapitre 068 : Dotation aux amortissements	2 499,00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues	2 900,00 €
- Chapitre 023 : Virement à section d'investissement	229 440,00 €

Recettes

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté	200 575,97 €
- Chapitre 013 : Atténuations de charges - Remboursement	13 900,00 €
- Chapitre 070 : Produits des services du domaine	71 470,00 €
- Chapitre 073 : Impôts et taxes	179 323,00 €
- Chapitre 074 : Dotations et subventions	210 396,00 €
- Chapitre 075 : Autres produits de gestion courante	24 150,00 €
- Chapitre 076 : Produits financiers	5,03 €
- Chapitre 077 : Produits exceptionnels	5 274,00 €

Investissement

Lecture des dépenses et recettes est faite.

Dépenses

- Déficit antérieur reporté	58 502,05 €
- Rénovation aménagement Mairie	39 900,00 €
- Ecole	20 426,00 €
- Bâtiments communaux	52 443,00 €
- Salle des Fêtes	23 600,00 €
- Eclairage public	8 892,00 €
- Voirie	33 838,00 €
- Réfection plans	8 007,00 €
- Cimetière	35 195,00 €
- Travaux logements communaux	5 100,00 €
- Matériel informatique	10 950,00 €
- Emprunts	18 000,00 €
- Imprévus	7 040,95 €
- Matériel voirie	30 000,00 €
- Achat matériel	201,00 €

Recettes

Subv. 5 313,00 € + 3 372,00 €
Subv. 2 000,00 € + 4 329,00 €
Subv : 4 264,59 € + 2 842,00 €
Subv : 4 992,00 €
Subv : 6 113,00 €
Subv. 6 395,00 € + 6 395,00 € + 4 263,00 €

<u>Amortissement</u>	2 499,00 €
<u>Affectation résultat 2006 :</u>	58 502,05 €
<u>F.C.T.V.A</u>	9 680,00 €
<u>Virement section fonctionnement</u>	229 440,00 €
<u>TLE</u>	1 695,36 €

Madame le Maire demande de passer au vote du budget qui vient d'être présenté au Conseil sachant qu'il est voté au chapitre.

Monsieur GALLOIS précise qu'il serait d'accord pour voter le budget de fonctionnement. Madame le Maire précise que le budget doit être voté en totalité.

Monsieur GALLOIS vote contre car, à son avis, « le budget d'investissement n'est qu'une succession de chiffres qui ne correspondent à aucun projet précis ».

Après en avoir délibéré, le Conseil vote

pour : 6 voix M.C. HENNON, G. CORGERON, M. BEZANÇON, J. CHOLLET, J.M. FOUCHER, C. HUGOT
contre : 2 voix. S. GALLOIS. C. BOURGOIN
abstentions : 3 voix . A.M. CRUNELLE – G. VIAUT – Y. SANTANDREU

8/ CONTRAT MAINTENANCE CIL

Madame le Maire demande au Conseil de voter le renouvellement du contrat de maintenance et d'assistance du parc informatique concernant la période du 01/04/07 au 31/03/08 pour un montant de 1 031,13 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil vote la reconduction du Contrat de Maintenance :

Pour : 9 voix
Abstentions : 2 voix J. CHOLLET – S. GALLOIS

9/ REPLACEMENT POMPE PUISARD ÉCOLE MATERNELLE

Madame le Maire propose de passer cette dépense en investissement pour un montant TTC de 370,27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le remplacement de la pompe du puisard de l'école maternelle pour un montant TTC de 370,27 €.

10/ REPLACEMENT MOTO-TURBINE DE LA POMPE À CHALEUR SALLE DES FÊTES

La moto turbine de la pompe à chaleur étant tombée en panne, il a fallu procéder au remplacement.

Madame le Maire propose de passer cette dépense en investissement pour un montant TTC de 495,17 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le remplacement de la moto-turbine de la pompe à chaleur de la salle des fêtes pour un montant TTC de 495,17 €.

11/ ACHAT MATÉRIEL VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil que l'atelier communal a été cambriolé et que du gros et petit matériel a été volé (taille-haies, débroussaileuse, tronçonneuse, meuleuse, lime, scie sauteuse...).

Il est présenté au Conseil

- un devis de la société LANGE pour le petit matériel pour un montant TTC de 487,61 €
 - un devis de la société ALABEURTHE pour le gros matériel pour un montant TTC de 1 742,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le montant des devis proposés, soit 487,61 € pour la société LANGE et 1 742,08 € pour la société ALABEURTHE.

Madame CORGERON demande au Conseil de voter pour le remplacement de la VMC du logement communal situé grande rue pour un montant TTC de 750,00 € y compris les modifications électriques de 3 logements communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés le changement de la VMC du logement communal et les modifications électriques de 3 logements communaux pour un montant TTC de 750,00 €.

12/ ENDUITS 2007

Madame le Maire informe le Conseil que la commission de la voirie s'est déplacée sur le terrain avec un responsable de la D.D.E.

Elle fait la lecture des devis estimatifs qui vont servir à lancer la consultation.

Voie et localisation	Montants
Les Maraults RD 129	Non retenu 750,00 €
Route de la Tuilerie (Bas-Turny)	2 990,00 €
RD 200 (RD 129 à lotissement)	200,00 €
Rue de la Forêt d'Othe (le Fays)	800,00 €
Chemin des Lairies (Les Maraults)	Seulement dérasement retenu pour 925,00 €
Route des Varennes (l'Hôpital)	2 000,00 €
Rue du Cognat (Linant)	500,00 €
Chemin des Perrières (Courchamp)	175,00 €
Rue d'en Haut (Courchamp)	650,00 €
Rue du Magoulat (Courchamp)	750,00 €

Il est discuté des travaux à entreprendre chemin des Ourseaux au Fays pour empêcher l'écoulement de l'eau sur la route.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) ne retient pas les travaux des Maraults RD 129 et ne retient que le dérasement pour le chemin des Lairies et vote les autres travaux pour un montant total HT de 8 990,00 € soit 10 752,04 € TTC.

13/ BORDURES DES TROTTOIRS

Il est fait lecture des devis estimatifs concernant la pose de bordures des trottoirs rue des Carbiers au Saudurant et rue de l'Abreuvoir à Linant.

Rue des Carbiers au Saudurant

12 498,20 € TTC

Rue de l'Abreuvoir à Linant

10 295,17 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) les devis pour un montant TTC de 12 498,20 € et 10 295,17 €.

14/ INTERNET A HAUT DÉBIT – DÉLÉGATION DE MONTAGE DU DOSSIER

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de donner la délégation à la commune de Chailley afin de se regrouper pour l'internet à haut débit.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) Madame le Maire de monter le dossier Internet et de donner délégation à la commune de Chailley.

15/ QUESTIONS DIVERSES

▪ Le mauvais état du chêne du Fays et de 2 châtaigniers est évoqué. Madame CORGERON s'étant déjà rendue sur place, va contacter une entreprise ou l'Office National des Forêts pour avis.

▪ Madame CORGERON informe le Conseil du don de 2 livres pour la Bibliothèque par les Amis du Patrimoine, « Un département dans la Guerre » et « Histoire de St-Florentin par Camille HERMELIN » qui sera à consulter sur place.

▪ Monsieur VIAUT signale une maison qui penche « rue des Canes ». Madame le Maire signale qu'elle a reçu la personne en Mairie qui lui a certifié que cela ne risquait pas de s'écrouler.

▪ Monsieur GALLOIS demande le coût de l'aménagement de la poste et dit que cela aurait pu être mieux aménagé. Il demande aussi qui a utilisé la sono, mal rangée ?

Madame le Maire fera faire un récapitulatif des factures qui sera donné aux membres du Conseil.

▪ Madame BOURGOIN fait part au Conseil de la demande de Monsieur DENIS d'améliorer le Chemin du Puits à Linant. Madame le Maire indique que le sujet a déjà été abordé en séance de Conseil, que la subvention avait été demandée et accordée et que le Conseil Municipal avait voté contre.

▪ Madame BOURGOIN informe le Conseil que le Centre de Loisirs devenu l'association « Les Gavroches » a refait une proposition de tarif de 2,50 €/habitant soit un montant total de 2 045,00 €. Ils sont dans l'attente de la décision de Turny.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'adhésion à l'association « Les Gavroches » et autorise Madame le Maire à signer à la convention.

▪ Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention avec la Mini-Crèche de Chailley qui est fréquentée par des enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la mini-crèche.

▪ Il est demandé où en sont les frais de scolarité avec Chailley. Madame le Maire répond qu'elle a reçu des éléments permettant d'avancer dans le dossier.

▪ Un échange sur les vacances des pompiers s'ensuit. En effet, Madame le Maire ne trouve pas normal que les pompiers facturent des vacances à la commune pour les festivités du 14 juillet, ce qui ne se faisait pas auparavant. Il en est de même pour leur participation à l'épreuve du moto-cross concernant les vacances facturées à la commune.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 30.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2007

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaients présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT (arrivée 21 H 45).

Etaients absents excusés : Madame Anne-Marie CRUNELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Claude HUGOT, Monsieur Jean-Charles LEFEVRE ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS, Monsieur Yannic SANTANDREU.

Etait absent : Monsieur Luc DELOUHANS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc FOUCHER.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 21 Mai 2007 par Madame Gisèle CORGERON.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

Monsieur FOUCHER fait part au Conseil Municipal de l'échange qu'il a eu avec Monsieur DENIS par rapport au chemin du Puits. Madame BOURGOIN fait remarquer qu'elle a déjà abordé le sujet.

Madame le Maire leur rappelle qu'ils avaient voté contre malgré l'octroi d'une subvention par le Conseil Général et propose que les employés aillent sur place pour faire le nécessaire par rapport aux trous existants.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du faire-part de naissance envoyé par Monsieur et Madame Jean CHOLLET à l'occasion de la naissance de Louise.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

I/ COMMUNIQUÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe que :

▪ les coupes de bois des parcelles 14 et 18 ont été vendues aux enchères le 13 septembre à NT BOIS et à la société FORESTIERE DU PAYS D'OTHE pour un montant total de 31 077,00 € HT.

▪ le coût d'aménagement de l'Agence Postale Communale se décompose comme suit :

Lino, peinture...	1 142,77 € TTC
Camouflage vitres	156,00 € TTC
Main d'œuvre VITAVIE	643,80 € TTC

Soit un coût total de 1 942,57 € TTC pour l'aménagement de l'agence postale communale local et mobilier compris.

Elle informe qu'à ce jour, la DDE n'a toujours pas lancé la consultation pour les enduits et la modernisation de la voirie. Les communes avoisinantes connaissent également le même « sort ». Les travaux ne seront donc pas réalisés cette année. Madame CORGERON signale que les enduits 2006 n'ont pas été réalisés.

Les membres du Conseil Municipal ne comprennent pas ce laisser-aller de la DDE. Madame le Maire indique que beaucoup de changements sont intervenus au sein de celle-ci qui ont entraîné cette situation.

Monsieur FOUCHER demande quand les bordures de routes et chemins seront élaguées. Madame CORGERON lui répond que c'est prévu pour le début de l'hiver, et que certaines ont déjà été faites.

▪ Madame CORGERON demande où en est l'ADSL. Madame le Maire informe qu'une réunion des élus est prévue à Chailley jeudi 4 octobre en présence de Mme COURCY du Conseil Général.

Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON qui informe que :

▪ le chêne du Fays a été taillé.

▪ le jeune qui a été embauché pour le mois d'août a notamment repeint les volets de l'école primaire et de la mairie côté cour ainsi que les abris bus.

▪ La société ELABOR reviendra le 24 octobre 2007 dans le cadre de la procédure d'abandon mise en place pour le cimetière.

27 tombes ont été nettoyées. Les employés municipaux ont nettoyé les tombes des soldats « Morts pour la France » faisant partie de la procédure. Madame CORGERON souhaite qu'une réunion ait lieu avant le 24 octobre avec les membres du Conseil Municipal pour faire le point avec eux.

Madame BOURGOIN prend la parole et fait un compte rendu de la réunion organisée par l'Association les Gavroches (centre de Loisirs) à laquelle elle a participé.

Les communes ont signé les conventions. Elle a demandé un bilan du nombre d'enfants de Turny qui ont fréquenté le Centre. Le bilan n'est pas arrêté car les factures à envoyer aux familles ne sont pas encore éditées. Quand tout sera fait, il nous sera envoyé un bilan.

Le centre fonctionnera aux prochaines vacances scolaires de la Toussaint sur les communes de Carisey et Flogny la Chapelle.

III/ FORÊT COMMUNALE

1 – Martelage parcelles 16 et 31

Comme il était prévu dans le plan de gestion de la forêt communale, l'O.N.F. propose de mettre le martelage des parcelles 16 et 31 pour les grosses futaies uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) le martelage des parcelles 16 et 31.

2 – Demande d'aide de l'État et de l'Union Européenne pour une opération d'investissement forestier, parcelles 1, 19, 17, 27 et 28.

Cette demande d'aide fait suite à l'aménagement forestier voté par le Conseil Municipal et concerne la reconstitution après tempête des parcelles 1, 19, 17, 27 et 28 pour 26 ha 48 en chênes.

Le début d'exécution est prévu en 2007 (nettoyage parcelles). Sa durée est de 5 ans (bûcheronnage, broyage, traitement des souches...)

Montant HT des travaux	167 945,90 €	
Aide sollicitée	134 356,72 €	80 %
Autofinancement	33 589,18 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) la demande d'aide de l'État et de l'Union Européenne et autorise Madame le Maire à constituer et signer le dossier.

III/ RÉFORME URBANISME – NOUVELLE CONVENTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme des autorisations d'urbanisme issue de l'ordonnance du 08/12/2005 qui entre en vigueur au 01/10/2007.

Une convention de mise à disposition pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à titre gratuit pour les communes de – de 10 000 habitants a été établie. Cette convention est nécessaire suite à la réforme.

Le but de la réforme est de :

- améliorer le service rendu à l'usager
- simplifier les procédures
- donner une meilleure sécurité juridique

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) Madame le Maire à signer la convention.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les clôtures en dehors du périmètre d'un monument classé ne sont plus obligatoirement soumises à déclaration mais qu'elles doivent être faites dans le respect du P.O.S.

Afin d'éviter tout litige, elle propose au Conseil Municipal de prendre une délibération rendant la déclaration préalable obligatoire pour les clôtures en limite de propriété sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) que les clôtures en limite de propriété sur le domaine public soient soumises à déclaration.

IV/ ALIÉNATION DIVERS CHEMINS RURAUX DEMANDÉE PAR PLUSIEURS EXPLOITANTS AGRICOLES

Monsieur HUGOT précise que ce ne sont pas des aliénations mais des déplacements amiables dans l'attente d'un remembrement.

Madame le Maire informe qu'il sera impossible de déplacer les chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Parmi les autorisations des propriétaires déposées ce jour en Mairie par Monsieur HUGOT, aucune ne concerne le Bas-Turny sur lequel des demandes déplacement de chemin ont pourtant été adressées en Mairie.

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique sera forcément nécessaire.

Monsieur HUGOT affirme qu'il existe des formulaires pour le déplacement des chemins que l'on peut se procurer à la Chambre d'Agriculture et à la D.D.A.

N'ayant pas les accords de tous les propriétaires concernés, Madame le Maire propose de réétudier ce dossier en commission dès qu'elle sera en possession de toutes les autorisations et des formulaires.

V/ BÂTIMENTS

Madame le Maire donne la parole à Madame CORGERON qui informe le Conseil Municipal que la Commission s'est réunie et qu'elle a retenu plusieurs devis.

1 – Réfection du mur de l'école maternelle

Choix de l'entreprise VAL D'ARMANCE

Quelques éléments devront être précisés : « profondeur des fondations : 60 cm au lieu de 30 cm, peinture EPOXY sur les grilles... ».

Mur fondation 30 cm	5 870,00 € HT, soit	7 020,52 € TTC
	+ 10 % imprévus	
soit	7 723,00 € TTC	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) une enveloppe de 7 723,00 € TTC.

Arrivée de Monsieur Gilles VIAUT à 21 H 45.

2 – Changement clôture école maternelle

Choix de l'entreprise : CHARTREL

- Dépose du grillage et piquets pour 529,00 €

- Fourniture panneaux, poteaux, réalisation clôture 4 392,00 € soit 5 253,00 € TTC

Monsieur CHOLLET pense que les employés communaux pourraient se charger de la dépose ce qui ramènerait les travaux à un montant de 5 252,83 € TTC arrondi à 5 260,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) la dépose du grillage et des piquets par les employés communaux et la réalisation de la clôture pour un montant de 5 300,00 € TTC par l'entreprise CHARTREL sous réserve que ce soient les mêmes panneaux que la clôture de l'école primaire.)

3 – Changement de menuiseries à la Mairie

Choix de l'entreprise pour le changement de la porte de Mairie : HOLLERTT pour un montant TTC de 3 346,61 €.

Monsieur GALLOIS propose qu'il serait judicieux d'étudier un projet de réfection de toutes les menuiseries du « bloc » Mairie-Ecole. Des demandes de devis devront être adressées à plusieurs artisans.

Madame le Maire propose de passer au vote concernant la porte de la Mairie seulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le changement de la porte de la Mairie pour un montant TTC de 3 346,11 € TTC + 10 % d'imprévus, soit 3 680,72 €, arrondi à 3 681,00 €.

4 – Contrat de vérification des installations électriques à la salle des fêtes

5 sociétés ont été sollicitées, seules 2 ont répondu :

- APAVE qui propose un contrat de 3 ans puis reconduction d'année en année pour une cotisation annuelle de 340,86 € TTC y compris les blocs de secours mais pas l'alarme. Il est demandé 400,00 € supplémentaire pour l'alarme.

- Bureau VÉRITAS qui propose un contrat ponctuel qui prend fin à la remise du rapport :

. 1 ^{ère} option (sans alarme) installations électriques	225,00 € HT
. 2 ^{ème} option : installations électriques avec alarme-moyens de secours	58,00 € HT
. 3 ^{ème} option : l'unité du point de vérification	8,50 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la 1^{ère} et la 2^{ème} option de BUREAU VERITAS pour un montant HT de 283,00 €, soit 338,47 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) la proposition de BUREAU VÉRITAS pour un montant total TTC de 338,47 €.

VII/ AFFAIRES SCOLAIRES

1 - Achat de matériels

Besoins de l'école maternelle	: 6 chaises pour un montant total HT de 141,00 €, soit	168,64 € TTC
	1 plastifieuse pour un montant de	81,00 € TTC
	. 100 pochettes A3	39,00 € TTC
	. 100 pochettes A4	19,00 € TTC

soit un montant total de 307,84 € TTC

Besoin de l'école primaire : . une table roulante pour un montant total de 129,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'achat du matériel suivant :

- 6 chaises pour un montant total TTC de	168,64 € TTC
- 1 plastifieuse pour un montant TTC de	81,00 € TTC
- 100 pochettes A3 pour un montant TTC de	39,00 € TTC
- 100 pochettes A4 pour un montant TTC de	19,00 € TTC
- une table roulante pour un montant TTC de	129,00 € TTC

2 - Tarif restauration scolaire

La société API Restauration a baissé ses tarifs. Elle nous facture les repas 2,85 € TTC (le pain, l'eau et les frais de fonctionnement non compris). La commune les refacture à hauteur de :

- Enfants de TURNY	2,91 € le repas
- Enfants extérieurs à la commune de TURNY + autres utilisateurs adultes	3,28 € le repas

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs au même prix que l'année écoulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le maintien du tarif de cantine, à savoir 2,91 € le repas pour les enfants de Turny et 3,28 € le repas pour les enfants extérieurs à la commune de Turny et les autres utilisateurs adultes et autorise Madame le Maire à signer l'avenant pour la période du 01/09/2007 au 31/08/2008 avec la société API RESTAURATION.

3 - Activité piscine des classes du cours élémentaire

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention avec la ville de St-Florentin concernant l'activité piscine pour l'année scolaire 2007 – 2008 tout en sachant que le tarif par enfant n'est pas connu à ce jour. Pour mémoire, l'année dernière il était de 4,20 € par enfant et par séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire relatif à la piscine

4 - Demande de subvention

L'école maternelle est allée à la ferme de Saint-Privé le 22 juin 2007. 23 enfants ont participé à cette sortie.

Le coût par élève était de 10 €.

. L'association « Ensemble pour les écoles » a pris à sa charge 6 €/enfant membre,

. La Coopérative Scolaire 1 €/enfant

. Les parents 1 €/enfant.

Il est demandé à la commune une subvention de 2 € par enfant, soit 46,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'octroi d'une subvention de 46,00 € pour l'école maternelle.

VIII/ FINANCES

1 - Taux de vacation horaire des sapeurs pompiers volontaires.

Le Maire avise le Conseil Municipal que conformément à l'arrêté ministériel du 20/04/2007 paru au JO le 04/05/2007 les nouveaux taux des vacations horaires sont applicables au 1^{er} février 2007.

Soit des montants de vacation de :

7,46 euros/heure pour un caporal

6,94 euros/heure pour un sapeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (11 voix)

- accepte que les vacations soient indemnisées selon ce nouveau tarif au 01/02/07

- fixe à 75% du tarif horaire l'indemnisation versée pour les manœuvres (les interventions étant indemnisées par le SDIS).

2 - Cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Yonne

Cette cotisation est une complémentaire facultative qui ne fonctionne que si les visites médicales sont faites et si les personnes sont aptes.

Cette cotisation est en principe payée par les Amicales, d'ailleurs l'Amicale des pompiers de St-Florentin paie la cotisation d'un des pompiers volontaires de Turny qui fait partie également du Centre de Secours de St-Florentin.

Cette cotisation couvre les activités des sapeurs pompiers au sein du CPI et de l'Amicale et permet d'obtenir les calendriers.

Le montant de la cotisation est de 38,85 € par sapeurs pompiers. Il est réclamé 349,65 € pour 9 pompiers alors que seuls 6 pompiers sont concernés, soit 233,10 €.

Madame le Maire précise que cette assurance n'incombe pas forcément à la commune et demande au Conseil ce qu'il désire faire : la payer à 100 %, ou la moitié sous forme de subvention ? Madame le Maire précise que dans le cas du versement d'une subvention, l'Amicale doit présenter un rapport moral et financier.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le paiement de 233,10 € de cotisations (6 pompiers concernés pour cette année sous les conditions suivantes :

- passage de la visite médicale
- certificat médical d'aptitude

En cas de double affectation ne pas payer pour le pompier concerné.

Si la somme a déjà été réglée par l'Amicale à l'U.D.S.P.Y, le montant sera directement remboursé à l'Amicale.

3 - Subvention à l'Association TURNY DANSE

Madame le Maire fait part au Conseil de la création au 30/07/2007 d'une nouvelle association « TURNY DANSE ». qui permet aux enfants de pratiquer la danse tous les mardis de 17 H 30 à 19 H 00 et tous les mercredis de 14 H 15 à 16 H 15.

Elle propose au Conseil de verser une subvention de création de 100 € ainsi que la subvention communale de 230 € comme cela a été fait pour les dernières créations d'associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le versement à l'association TURNY DANSE d'une subvention de création d'un montant de 100 € et de la subvention communale d'un montant de 230 €.

4 - Indemnité de Conseil aux comptables du Trésor

Le total de l'indemnité des receveurs pour l'année 2006 s'élève à 317,84 € brut pour Madame PINON

Et à 71,19 € brut pour Monsieur DESBONNET

Mme le Maire propose d'accorder leurs indemnités aux receveurs.

Monsieur CHOLLET demande si c'est une obligation. Madame le Maire répond que non mais que la commune est assez satisfaite de la trésorerie de Briennon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le versement des indemnités aux receveurs en demandant que la délibération soit assortie d'une remarque concernant le suivi des mises en recouvrement.

VIII/ Questions diverses

▪ Le chêne du Saudurant

Le chêne présente des signes de chlorose alors que le chêne du Fays n'en présente pas. Un devis pour le nettoyage, une taille de réduction... d'un montant de 410,00 € HT, soit 490,36 € TTC a été établi.

Il y a des personnes qui tiennent à garder ce chêne et d'autres non. Il va être distribué aux habitants du Saudurant un petit « référendum » quant au devenir de ce chêne qui reste un symbole historique. Une solution pour faire circuler les engins agricoles et les camions sera étudiée en renforçant le chemin dit des «Huies ».

▪ Les 2 châtaigniers du Fays.

Ces 2 châtaigniers ont probablement plus de 300 ans. Ils se situent sur une parcelle communale. L'un des 2 est complètement mort , il faudrait le couper tout en gardant la souche

- devis de 385,00 € HT, soit 460,46 € TTC

L'autre est à nettoyer - devis de 490,00 € HT, soit 586,04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote

9 voix pour	
1 voix contre	(Jean CHOLLET)
1 abstention	(Marie-Christine HENNON)

les tailles, nettoyages et coupe concernant les 2 châtaigniers du Fays pour un montant TTC de 1 046,50 €.

▪ **Abri bus des Maraults**

Une partie de l'abri bus des Maraults a été brûlée. Le premier devis de réparation présenté par la FORÊT D'OTHE s'élevait à 2 336,03 € suivi d'un autre devis demandé par la commission de la voirie à moindre frais de 1 417,50 € TTC.

Vu le montant élevé de la réparation sachant que cela peut recommencer, Madame le Maire propose une réparation sommaire effectuée par les employés avec éventuellement une plantation pour cacher les dégâts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) la réparation par les employés de l'abri bus des Maraults.

▪ **Panneaux d'affichage**

De plus en plus de documents étant à afficher, il est demandé l'achat de panneaux d'affichage pour la Mairie.

Il est proposé une enveloppe de 700,00 € HT, soit 837,20 € TTC.

En ce qui concerne les panneaux du Fays et du Bas-Turny, ils seront à réparer par les employés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) une enveloppe de 700,00 € HT, soit 837,20 € TTC pour l'achat de panneaux d'affichage.

▪ Madame BOURGOIN demande l'achat d'un banc pour le Fays à fixer à côté de l'abri bus afin de remplacer celui qui a été détruit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'achat d'un banc pour un montant de 500,00 € HT, soit 598,00 € TTC.

▪ **Fourrière du Sénonais**

La Fourrière du Sénonais nous demande d'accepter l'adhésion de la commune de Laroche St-Cydroine.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) l'adhésion de la commune de Laroche St-Cydroine au syndicat mixte de la fourrière du sénonais.

▪ **Construction d'une nouvelle gendarmerie à Brienon**

La commune de Brienon souhaite construire une nouvelle gendarmerie et demande le soutien des communes auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) de soutenir le projet de la commune de Brienon pour la construction d'une nouvelle Gendarmerie.

▪ **Décision modificative**

Suite à une erreur de facturation concernant les titres de cantine (erreur de nom suite à divorce) il est nécessaire d'annuler 2 titres pour un montant total de 85,20 € pour les refaire au bon nom patronymique. Il faut donc :

. retirer du compte 022 (dépenses imprévues) pour alimenter le compte 673 (titres annulés).

Madame le Maire propose la somme de 1 000,00 € en prévision d'autres annulation de titres.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) les opérations suivantes :

article 022	:	- 1 000,00 €
article 673	:	+ 1 000,00 €

▪ **Facture de VAL D'ARMANCE D'UN MONTANT DE 596,80 € concernant la prise triphasée de la salle des fêtes**

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer afin de pouvoir régler la facture de VAL D'ARMANCE pour un montant de 596,80 €. Cette facture concerne la prise qui a été installée à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (11 voix) le paiement de la facture VAL D'ARMANCE pour un montant TTC de 596,80 € TTC.

▪ La photocopieuse de la Mairie présente des signes d'usure, son remplacement devient nécessaire.

▪ **Lettre du Centre de Première Intervention de Turny concernant les vacances des sapeurs pompiers volontaires de Turny**

Madame le Maire informe le Conseil d'une lettre apportée en Mairie le samedi 22 septembre adressée par les sapeurs pompiers de Turny au Conseil Municipal concernant les vacances et apparemment distribuée dans la boîte aux lettres des élus ce jour ou hier.

Elle trouve la méthode un peu « guerrière » et va donc répondre également par écrit dans le détail et non pas dans l'urgence. « La Mairie de TURNY a attendu 2 ans et demi avant d'obtenir le détail des vacances 2004. Les sapeurs pompiers attendront bien le prochain Conseil Municipal fixé au 18/10/2007 » précise t'elle.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 H 45.

A Madame Hennon, Maire de Turny,
A Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux de Turny

RECU 22 SEP. 2007

Turny, le 21 Septembre 2007

Madame le Maire,
Messieurs, Mesdames les conseillers municipaux,

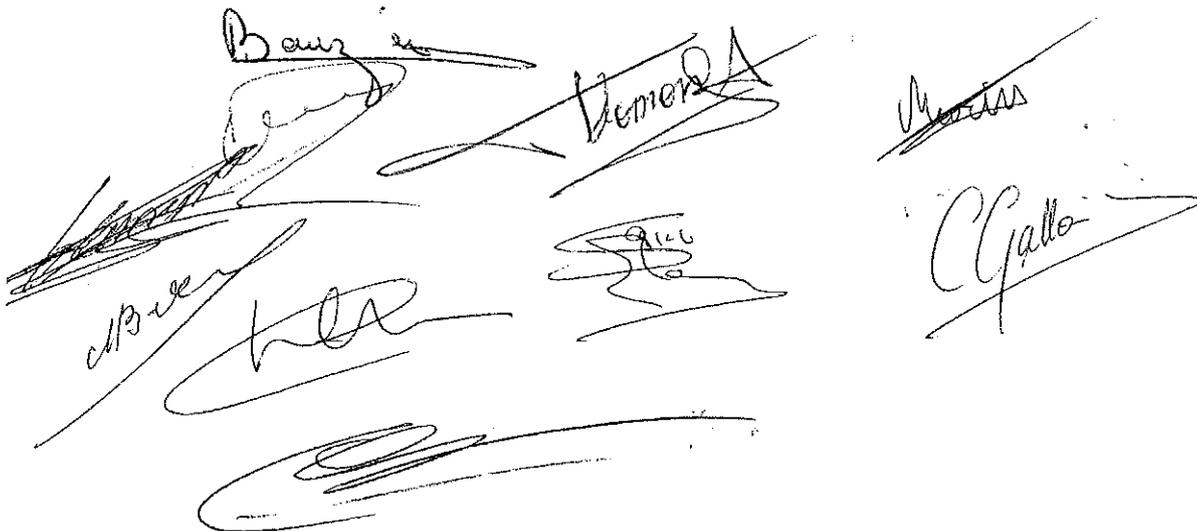
Chaque année, M Bouzonie, chef du C.P.I. de Turny, présente les heures des sapeurs pompiers afin d'effectuer le règlement des vacances. En 2004, Madame Hennon demande de justifier ces heures. Malgré les documents qui lui ont été fournis, à plusieurs reprises (certains ayant été malencontreusement égarés), malgré les différents rendez vous entre madame Hennon et monsieur Bouzonie, et malgré le vote des taux horaires des sapeurs pompiers par le conseil municipal, les vacances des années 2004, 2005 et 2006 ne sont toujours pas versées aux sapeurs pompiers de Turny.

Nous rappelons que les sapeurs pompiers du C.P.I. sont au service de la commune et de la population, que ces heures sont des heures effectuées et donc, à ce titre, dues.

Nous réclamons donc le règlement des vacances des années 2004, 2005 et 2006 sous les 15 jours suivants ce conseil municipal ou une justification écrite de leur non versement.

Nous demandons que ce courrier soit lu lors du conseil municipal et joint au compte rendu.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster at the bottom of the page. The signatures vary in style and legibility, with some appearing to be initials or names like 'Bouzonie', 'Demenet', and 'Gallo'.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/10/2007

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Madame Michèle BEZANÇON ayant donné pouvoir à Madame Gisèle CORGERON, Monsieur Yannic SANTANDREU.

Etaient absents : Messieurs Luc DELOUHANS et Jean-Charles LEFEVRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GALLOIS.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2007 par Monsieur Jean-Marc FOUCHER.

Il est demandé de préciser :

- au point VI/ 4- concernant la subvention pour la sortie de l'école que l'association « Ensemble pour les écoles » a pris à sa charge 6 € par enfant adhérent.

- au point VII/ 2 – concernant la cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers Volontaires : « en cas de double affectation pour le pompier concerné ».

Ces observations étant rajoutées, le compte rendu est accepté à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

// COMMUNIQUÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

▪ Madame le Maire donne une information sur l'Internet à Haut Débit suite à la réunion qu'elle a eue le 4 octobre pour les communes du canton.

- 3 communes avaient décidé de se grouper : Chailley, Turny et Venizy.

- Le travail en commun se limitera peut-être à passer les appels d'offres sur une annonce commune.

- Le reste du projet devra être traité par chaque commune individuellement, pour se conformer à la réglementation suite à un rappel de la Préfecture de l'Yonne, dont l'analyse est différente de celle qu'avait pu développer le Conseil Général lors de la réunion initiale de mars 2007 sur la procédure à suivre.

Dans l'immédiat, nous attendons une réponse de la Préfecture de l'Yonne pour savoir s'il est possible de passer une annonce commune.

▪ Madame le Maire propose une réunion de commission de la voirie le mercredi 24 octobre à 20 H 30 principalement pour le dossier des chemins ruraux avec le maximum de renseignements et de lois. Elle rappelle qu'elle veut faire les choses légalement.

Monsieur HUGOT demande à ce que cette convocation soit adressée également à l'A.F.R. Madame le Maire lui répond que cela sera fait ainsi qu'aux exploitants agricoles qui ont demandé le déplacement de chemins ruraux et au Président de Chasse.

Madame le Maire donne la parole à Madame Gisèle CORGERON qui informe le Conseil que la réunion concernant la procédure du cimetière à laquelle tout le Conseil Municipal a été convié a eu lieu en présence de Mesdames HENNON, CORGERON et Messieurs CHOLLET et HUGOT.

▪ Le mur de l'école sera fait pendant les vacances scolaires de Pâques.

▪ En ce qui concerne le libellé du grillage de la clôture pour l'école maternelle, celui-ci est identique au devis de l'école primaire.

▪ L'enquête pour le chêne du Saudurant a été distribuée. Quelques réponses sont déjà revenues en Mairie.

▪ Le panneau d'affichage du Bas-Turny a été réparé par les employés communaux. Un nouveau panneau d'affichage au Fays va être prochainement installé par les employés de Vitavie.

Madame BOURGOIN prend la parole et informe le Conseil qu'elle a rencontré un responsable de la société API RESTAURATION, le prestataire de la cantine lui faisant part des travaux réalisés à la cuisine centrale permettant d'améliorer la qualité des repas. Une réunion d'information avec les parents des enfants du regroupement scolaire déjeunant à la cantine aura lieu le vendredi 9 novembre 2007 à 18 H 00 conjointement avec les communes de Neuvy-Sautour et Sormery qui ont également API RESTAURATION comme prestataire.

Deux employées de la cantine, accompagnées de Madame le Maire, ont assisté à une visite de la cuisine d'API RESTAURATION à Aillant sur Tholon et à un après-midi de formation aux normes d'hygiène et de sécurité en restauration scolaire.

II/ CONVENTIONS SALLES DES FÊTES

Les conventions de la petite salle des fêtes et de la grande ont été rédigées de façon identique.

Madame le Maire aimerait qu'il y soit rajouté les points suivants sur chacune d'elles :

- Article 3 : Les réservations ne sont effectives qu'après signature de la présente convention. Il ne sera pas tenu compte des réservations orales.

- Article 5 : « Les ordures ménagères devront être triées conformément aux dispositions en place ».

« Le bénéficiaire s'engage à faire respecter les abords de la salle ainsi que le matériel mis à disposition.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer par rapport à ces changements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) les changements à apporter dans les conventions de location de la petite et grande salle des fêtes.

En ce qui concerne les associations, à ce jour, aucune convention n'a été mise en place. Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention pour les associations.

Les Présidents, trésoriers et secrétaires des associations également élus au Conseil Municipal ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (7 voix) la mise en place de la convention pour les associations en supprimant la facturation des consommations électriques et en maintenant la facturation des consommations téléphoniques. De même il sera demandé un chèque de caution de 200 € à la remise des clés.

III/ ACHAT MATÉRIEL

Il est demandé l'achat de 4 dérouleurs à essuie-mains pour les écoles et la cantine. Il serait judicieux de les accompagner de 4 poubelles.

Le budget est fixé à 350,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) l'achat de 4 dérouleurs à essuie-mains et de 4 poubelles pour 350,00 € TTC.

IV/ ACHAT MOBILIER

Il conviendrait de changer le bureau de la maîtresse de l'école primaire. Madame le Maire propose donc l'achat d'un bureau et d'une étagère assortis au mobilier de la classe pour un montant total TTC de 750,00 €.

L'ancien bureau sera utilisé pour l'agence postale communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) l'achat d'un bureau et d'une étagère pour l'école primaire pour un montant total de 750,00 € TTC.

V/ CRÉATION DE POSTE(S)

- Madame le Maire informe le Conseil qu'il y aura à délibérer pour la création d'un poste d'agent de service technique. Cette création ne pourra être faite qu'après l'avis de la commission paritaire, qui à ce jour, ne nous est pas parvenu.

Madame BOURGOIN demande de quel poste il s'agit.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une modification de temps de travail sur le poste d'agent de service technique concernant l'école maternelle et d'une régularisation suite au départ en retraite de l'un des agents.

Actuellement, une personne occupe un emploi qui était jusqu'à la fin de l'année dernière occupé par 2 personnes.

- Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un contrat de travail sous forme de C.A.E. (contrat d'accompagnement à l'emploi) aidé à 80 % par l'Etat, a été conclu le 8 novembre 2005 afin de pourvoir le poste de bibliothécaire, de prévoir l'ouverture de l'agence postale communale et de renforcer le secrétariat de Mairie. A ce jour ce contrat a été renouvelé 2 fois et arrive à échéance le 7 novembre 2007. Les formations de gestionnaire de la poste, de bibliothécaire et de secrétariat pour le suivi de certaines tâches administratives ont été suivies par l'actuelle salariée.

Le personnel en place donnant satisfaction, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, qui entraînerait une nomination de stagiaire pendant 1 an puis une titularisation. Le Conseil Municipal souhaite des informations sur la possibilité de recruter sous contrat.

Madame le Maire n'ayant pas les éléments pour répondre aux questions du Conseil Municipal, la décision est reportée au prochain conseil municipal fixé au 29 octobre précédé d'une commission le 24 octobre.

Il est donc décidé de demander au Centre de Gestion d'établir par écrit les différentes possibilités de recrutement ainsi que leur coût.

Vii/ VACATIONS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Madame le Maire donne lecture de la lettre qui avait été déposée en Mairie le 22 septembre 2007 par les sapeurs pompiers volontaires pour être lue au Conseil Municipal du 25 septembre et annexée au procès-verbal.

Elle donne lecture de sa réponse annexée au compte rendu de la présente réunion.

Elle invite le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers Volontaires, présent dans l'assistance, à faire part de ses observations.

Celui-ci donne réponse aux points abordés.

(N.D.L.R. : les propos des membres de l'assistance ne peuvent pas être inscrits au compte rendu).

Une fois le débat terminé entre Madame le Maire et le Chef de Corps, celle-ci propose de délibérer sur les deux questions qu'elle a soulevées dans son courrier de réponse.

Estimant que son droit de parole est obstrué par quelques membres du Conseil, elle donne la présidence à Monsieur Jean CHOLLET pour formuler les questions.

« Faut-il régler les vacances du 14 juillet ? »

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote : 8 voix pour
2 abstentions (G. CORGERON, M. BEZANÇON)**

« Faut-il régler les vacances sur les manœuvres du moto-cross ? »

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote : 9 voix pour
1 voix contre (M.C. HENNON)**

Madame le Maire reprend la présidence pour passer aux questions diverses.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

▪ Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de monter un dossier de subvention pour la réalisation de la clôture et du mur de l'école maternelle à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) Madame le Maire à monter un dossier de subvention concernant la réalisation de la clôture et du mur de l'école maternelle.

▪ Madame Corinne BOURGOIN prend la parole pour aborder le sujet du Noël communal qui aura lieu le samedi 22 décembre 2007.

Elle donne un comparatif du coût des Noëls précédents :

2005	:	1 421,00 €
2006	:	1 335,00 €

Il est proposé pour 2007 un budget de 1 600,00 € pour environ 101 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) un budget de 1 600,00 €.

Il est proposé d'offrir un cadeau à chaque danseuse n'habitant pas la commune pour les remercier de leur participation soit un supplément de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) un budget supplémentaire de 200,00 €.

▪ Il est abordé le sujet d'un chien considéré comme dangereux errant sur le hameau du Saudurant.

▪ Bulletin Municipal

La prochaine réunion de la commission pour le bulletin est fixée au 2 novembre 2007.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 24 H 00.

6) VACATIONS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Réponse du Maire à la lettre du Centre de Première Intervention du 21/09/2007, déposée le 22 septembre 2007 pour le Conseil Municipal du 25 septembre 2007, et inscrite au procès-verbal dudit Conseil Municipal

Avant d'entrer dans le vif du sujet et pour balayer toute rumeur ou atteinte déloyale envers le Centre de Première Intervention ou la Mairie de Turny, je tiens à rappeler brièvement les efforts consentis par notre commune depuis 2001 pour maintenir notre C.P.I. en activité, et ceux également fournis notamment par le Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires qui n'a jamais ménagé ses efforts pour servir le C.P.I. et l'Amicale, outrepassant fréquemment ses prérogatives et suppléant incontestablement le Chef de Corps dans ses attributions.

Je tiens également à assurer les sapeurs pompiers volontaires de Turny de ma considération, pour leur engagement qui, s'il n'est pas bénévole, n'en est pas moins volontaire au service de notre population, et, pour certains d'entre eux, depuis de très nombreuses années.

En janvier 2004, et sur ma proposition, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le C.P.I. de Turny en s'engageant au travers d'une convention avec la Préfecture de l'Yonne et le S.D.I.S. à mettre aux normes son centre de 1^{ère} intervention. Les investissements nécessaires ont été faits.

Tout compris, ce sont plus de 18 000,00 € que la commune a injectés dans son C.P.I. depuis 2001.

Cette dépense ne la dispense pas de sa contribution obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours, soit près de 117 000,00 € en 7 ans.

Ce choix n'était pas évident, beaucoup de communes, à l'époque, décidant plutôt de fermer leur C.P.I.

Cet engagement nous obligeait, par ailleurs, à un suivi administratif et réglementaire de plus en plus contraignant. Nous l'avons accepté et nous avons honoré notre engagement, allant même jusqu'à réactualiser les carrières de nos sapeurs pompiers volontaires, dont le suivi avait été abandonné sous les municipalités précédentes, et permettre ainsi des passages de grades.

De même, j'ai toujours accordé un avis favorable aux formations et remises de récompenses et accepté les propositions d'engagement des nouveaux sapeurs pompiers volontaires.

Cette mise au point étant faite, je propose maintenant d'aborder la question des vacations de nos sapeurs pompiers volontaires, faisant l'objet de leur réclamation.

Je tiens à préciser que la commune de Turny a réglé aux sapeurs pompiers volontaires les vacations d'interventions des années 2004 – 2005 – 2006 et je m'oppose donc formellement à ce qui est soutenu dans la lettre du C.P.I. Ces heures d'intervention sont justifiées (lieu, heure d'arrivée, heure de départ, temps passé, nombre de sapeurs pompiers, motif, moyens mis en œuvre...) par le Chef de Corps, visées par le Maire, adressées au SDIS, payées par lui à la commune qui reverse à ses sapeurs pompiers volontaires.

Ces sommes ont toujours été payées aux sapeurs dans les délais normaux.

Nos sapeurs pompiers ont bien compris que le SDIS ne paierait que sur production de justificatifs.

Depuis des années, la commune de Turny avait l'habitude de régler ses sapeurs pompiers, sans que ne soit produit de compte rendu d'activité.

J'ai donc demandé en 2004 que les vacations des manœuvres de l'année 2003 (incombant à 100 % à la commune contrairement aux interventions) soient justifiées par un compte rendu sommaire :

- date et lieu de la manœuvre
- objet de la manœuvre,
- sapeurs pompiers présents.

J'ai exigé qu'il en soit de même pour les années à venir car il n'était absolument pas normal que la commune paie un total d'heures sans savoir comment elles avaient été utilisées.

Nos sapeurs pompiers ayant accepté, par ailleurs, de fournir des comptes rendus détaillés au SDIS, et cela sans aucun problème, il me semblait évident qu'ils n'émettraient aucune réserve à produire de sommaires renseignements à la commune, pour laquelle ils sont d'ailleurs assimilés à du personnel communal.

Ma demande n'a malheureusement pas reçu d'écho favorable spontané et ce n'est qu'en février 2006 que la Mairie a reçu l'état détaillé des vacations 2003, soit avec 2 ans de retard. Ces vacations des manœuvres ont été réglées le 8 mars 2006.

Concernant les vacations 2004/2005/2006, je tiens à informer le Conseil Municipal que :

- Le C.P.I. demande à percevoir des vacations pour encadrer le cortège de la retraite aux flambeaux du 14 juillet – Fête Nationale. C'est à mon sens faire bien peu de cas du symbole de notre Fête Nationale, de la prise de la Bastille, du sang versé, de l'abolition des privilèges, de Marianne, de notre très célèbre devise nationale « liberté, égalité, fraternité » et du drapeau tricolore.

Cependant, ce service étant commandé par la commune pour la sécurité du cortège, je suivrai le Conseil Municipal s'il émet un avis favorable au paiement.

Je tiens à préciser que tous les déplacements aux Monuments aux Morts à l'occasion des commémorations du 8 mai et du 11 novembre n'ont pas donné lieu à demande du paiement des indemnités. J'espère qu'il ne s'agit pas d'un oubli...

- Le C.P.I. demande à ce que la commune lui règle les heures passées à assurer la sécurité lors des épreuves départementales du Moto Cross au circuit de la Pincette.

Ce service n'a jamais été commandé par la commune, ne lui est pas destiné et n'est pas exigé dans l'arrêté préfectoral qui autorise la course. Je pense que la commune n'a pas à régler cette dépense.

J'ai reçu le Chef de Corps et le Président de l'Amicale qui m'ont confirmé maintenir leur demande.

Le problème des vacations ayant été posé au Conseil Municipal, je demanderai donc aux élus ici présents de délibérer sur les questions suivantes :

1/ Le Conseil Municipal accepte-t-il d'une part le principe de la réclamation d'indemnité pour le 14 juillet et d'autre part le Conseil Municipal accepte-t-il de payer les vacations aux sapeurs pompiers volontaires à l'occasion des festivités du 14 juillet ?

2/ Le Conseil Municipal accepte-t-il de faire supporter au budget communal une dépense qui n'a pas été commandée par la commune et dont le service ne lui a pas été fait ?

- Le C.P.I. réclame également le paiement des heures de secrétariat. Je rappelle que la Mairie assure le secrétariat du C.P.I. Les sapeurs pompiers volontaires ne sauraient faire valoir du temps passé (6 à 8 H) à rédiger les justificatifs des quelques manœuvres annuelles (4 en 2004, 6 en 2005 et 4 en 2006), ceux-ci devant être faits par le Chef à l'occasion de la manœuvre. Le secrétariat n'étant, par ailleurs, pas assimilé à une manœuvre.

J'observe que le C.P.I. n'adresse pas d'heures de secrétariat au SDIS pour la prise en charge des interventions.

Je reconnais que les documents reçus en Mairie le 3 mai 2007 auraient dû être réglés mi-juin 2007 s'ils n'avaient concerné que des dépenses incombant à la commune.

Le C.P.I. aurait dû nous remettre ses bilans de vacances de manœuvres en janvier 2005, 2006 et 2007, si tel avait été le cas nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Il est d'ailleurs très mal venu de reprocher à la Mairie un retard de 3 mois lorsque l'on a 2 ans ½ de retard sur les mêmes dossiers.

Pour terminer, je regrette que cette épreuve de force n'ait conduit à quelques blocages systématiques. C'est ainsi que ma demande écrite du 12 décembre 2004 et renouvelée plusieurs fois, demandant au Chef de Corps d'organiser une manœuvre incendie dans nos classes de maternelle et de primaire n'a, à ce jour, toujours pas été réalisée. Cette demande faisait suite à l'obligation d'élaborer, dans chaque école, un P.P.M.S. (plan de prévention et de mise en sûreté) demandé en 2004 par l'Inspection Académique à ses directeurs d'écoles.

Je tiens également à informer le Conseil Municipal que le 24 janvier 2007 j'ai été contrainte de suspendre 8 de nos sapeurs pompiers qui ne s'étaient pas encore soumis à la visite médicale obligatoire que j'avais pris soin de leur rappeler le 30 juin 2004.

J'ai été suivie en ce sens par le SDIS. Les visites ayant été passées les 23 mars, 26 avril et 3 mai 2007 notre C.P.I. compte actuellement 7 sapeurs pompiers aptes sur 10.

Je conçois très bien que ces visites annuelles pour certains sont contraignantes, mais les contraintes doivent être acceptées pour pouvoir conserver son statut de sapeur pompier volontaire.

De même, le Maire doit exiger et suspendre, si besoin, pour éviter que sa responsabilité civile et pénale et celle de la commune ne soient mises en cause.

Je conclurai en certifiant que :

- les sapeurs pompiers volontaires ont perçu les vacances des interventions des années passées,
- les vacances des sapeurs pompiers volontaires ne nous sont pas remises chaque année contrairement à ce qui est écrit dans le courrier du C.P.I.,
- la Mairie de Turny n'a pas égaré de document,
- ce qui est écrit dans ce présent courrier est corroboré par l'existence de documents.

Je suis certaine que le fait de mettre sur la place publique ce différend n'est pas l'œuvre de l'ensemble des sapeurs pompiers volontaires, mais d'un, voire deux éléments, qui depuis 3 ans travaillent dans l'objectif de nuire et non pas de construire.

Je doute que la rédaction de la lettre du 21 septembre 2007 et sa distribution dans les boîtes aux lettres de chaque élu en plus d'un dépôt préalable en Mairie à leur attention soient le fruit d'un travail collectif.

Mon sentiment est plutôt que cette lettre a été rédigée dans l'une ou l'autre maison et présentée sur une table un soir de réunion.

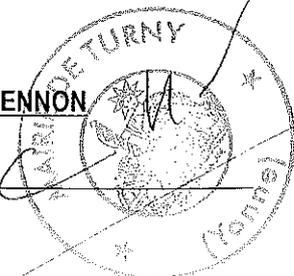
Je soutiendrai le Corps de Sapeurs Pompiers Volontaires de Turny tant qu'il le faudra, et malgré les tentatives de déstabilisation, mais je n'admettrai jamais que la commune de Turny soit attaquée sur des faits arrangés.

L'un ou l'autre des sapeurs pompiers volontaires a proposé d'attaquer publiquement la commune de Turny et par là même ceux qui sont à son service.

Cette offensive publique ne pouvait trouver qu'une réponse publique. Sans ce courrier du 21 septembre 2007, j'aurais considéré que les aléas que nous avons rencontrés n'étaient que des problèmes internes et je ne me serais pas autorisée à les porter sur la place publique, afin de ne nuire ni aux uns ni aux autres.

Ma dernière question ira à chaque sapeur pompier volontaire : êtes vous certain que les vacances d'intervention qui sont soumises à la signature du Maire avant d'être adressées au SDIS soient sincères et véritables ?

Le Maire,
Mme Marie-Christine HENNON



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/10/2007

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANÇON, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etait absente excusée : Madame Corinne BOURGOIN ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS.

Etaient absents : Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Charles LEFEVRE, Yannic SANTANDREU.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude HUGOT.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2007 par Monsieur Stéphane GALLOIS.

Après avoir noté quelques remarques sur le compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

Madame le Maire donne la parole à la première Adjointe.

▪ Procédure d'abandon des concessions.

Un dernier constat de l'état d'abandon des sépultures a eu lieu le mercredi 24 octobre au cimetière en présence du Maire et de son Adjointe, de la secrétaire, de 2 gendarmes et d'un représentant de la société ELABOR.

Peu de particuliers se sont déplacés contrairement au premier constat d'abandon qui avait eu lieu il y a 3 ans.

Sur 147 tombes de répertoriées en état d'abandon :

- 24 tombes ont été rénovées
- 6 tombes qui reviennent au patrimoine
- 19 tombes ont été sorties de la procédure par la société ELABOR.

Il reste donc 98 tombes qui pourraient être récupérées par la commune dont 16 abandons par les héritiers.

Le Conseil Municipal aura à se prononcer prochainement pour ces éventuelles reprises.

▪ Mur de l'école maternelle

La société VAL D'ARMANCE a réactualisé le devis pour un montant TTC de 7 660,38 € en tenant compte des fondations de 60 cm sans la peinture epoxy mais avec une peinture en 2 couches. Il avait été voté à la séance du 25/09/07 un montant de 7 723,00 € TTC.

Le mur sera réalisé pendant les vacances de Pâques en même temps que CHARTREL pour la clôture.

▪ Madame le Maire rappelle la réunion organisée par la société API RESTAURATION le 9 novembre 2007 à 18 H 00 et précise que les communes de Sormery et Neuvy-Sautour n'y participeront pas.

▪ Madame le Maire donne la parole à Monsieur GALLOIS et l'invite à donner un compte rendu de la dernière réunion du SIVU de la FORÊT D'OTHE.

Monsieur GALLOIS indique que le projet de déchetterie avance et qu'elle se fera dans la zone industrielle de Briennon. Les demandes de subvention sont en cours (D.G.E., Conseil Général, Conseil Régional).

Le coût prévisionnel est d'environ 300 000,00 € (sans l'achat du terrain).

Une commission d'appel d'offres a été élue, il s'agit du bureau + membres de Turny, Venizy...

Monsieur CHOLLET appelle à être vigilants par rapport au tri car les chiffres qui leur ont été donnés sont mauvais pour Turny début d'année 2006.

Madame le Maire demande des précisions sur la ligne de trésorerie. Monsieur GALLOIS lui répond qu'elle est conservée car il y a un moment où le SIVU manquera de trésorerie c'est pourquoi ils ont gardé la même ligne de trésorerie.

Monsieur CHOLLET a eu l'impression qu'il y avait un grand flou.

Madame le Maire s'étonne que le SIVU ne puisse fonctionner avec les taxes qu'il perçoit et ait recours à une ligne de trésorerie pour assurer son fonctionnement.

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour :

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ CRÉATION DE POSTE(S)

Madame le Maire rappelle brièvement qu'elle avait proposé un emploi de stagiaire puis titulaire pour le poste à occuper de l'agence postale et de la bibliothèque et que le Conseil Municipal voulait des informations concernant un contrat à durée déterminée. Une commission s'est réunie la semaine dernière pour en parler.

Il faut, dans tous les cas, créer 2 postes –

- . 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour la poste et le secrétariat de Mairie (15 H 00)
- . 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe pour la bibliothèque (8 H 00)

3 solutions pour pourvoir ces postes :

- **C.A.E.** : . la région n'a plus d'argent disponible depuis le 23/10/2007. Plus de contrat aidé dans l'immédiat.

- **Sous contrat** : . à condition de ne pas dépasser la moitié d'un temps complet, par contrat, soit
17 H 50 maximum.
. durée maximale d'un contrat 3 ans renouvelable jusqu'à 1 durée globale de 6 ans maximum (renouvellement express).
. au bout de 6 ans, passer en C.D.I.

avantages :
- plus de souplesse pour la collectivité
- possibilité d'un 3^{ème} contrat pour remplacement

inconvénients :
- un coût mensuel plus élevé pour la collectivité, pour laquelle le supplément familial de traitement n'est pas compensé par la Caisse de Dépôt et Consignation.
- pour l'agent : contrat précaire
pas de reprise de carrière

- **Stagiaire puis titularisation** . Règle d'or de la fonction publique

avantages :
- fidéliser un agent sur le poste en le sortant d'un contrat précaire
- plus de souplesse sur le temps de travail (possible au-delà des 17 H 50 par poste)
- compensation en tout ou partie du supplément familial par la Caisse des Dépôts et Consignation.

inconvénient :
- après la titularisation, la commune s'engage avec l'agent (mais en C.D.I. aussi)

Elle rappelle le coût des frais de personnel :

- 1999	188 795,85 €
- 2006	172 238,15 €

Madame le Maire insiste bien sur le fait qu'une embauche avec un C.D.D. coûtera plus cher à la commune qu'une embauche en stagiaire puis titulaire par rapport au supplément familial qui n'est pas pris en compte en C.D.D. par la Caisse des Dépôts et Consignations pour une éventuelle compensation.

Certains conseillers municipaux proposent de ne pas prendre de décision qui engage la commune à long terme alors que la fin de leur mandat arrive à échéance (mars 2008).

Après en avoir délibéré, le Conseil vote pour recruter la personne en C.D.D. d'un an reconductible :

. 8 voix pour (M. BEZANÇON, G. CORGERON, A.M. CRUNELLE, C. BOURGOIN par pouvoir, S. GALLOIS, C. HUGOT, J.M. FOUCHER, G. VIAUT)

. 2 voix contre (M.C. HENNON, J. CHOLLET)

Monsieur CHOLLET justifie son vote par le fait qu'il est contre les emplois précaires.

Madame le Maire propose de passer au vote pour la création de 2 postes pour ensuite déclarer la vacance des postes au C.D.G.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) la création :

. d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe-échelle 3, échelon 1. indice brut 281. indice majoré 283 (17 h)

. d'un poste d'adjoint au patrimoine 2^{ème} classe- échelle 3, échelon 1. indice brut 281. indice majoré 283 (8 h)

2/ DÉPLACEMENT DE CHEMINS RURAUX

Madame le Maire rappelle les informations qu'elle a obtenues de la DDA notamment et qu'elle a transmises aux membres du Conseil.

« Question écrite n° 06565 – Sénat – Journal Officiel du 19/06/2003

« Ne peuvent notamment faire l'objet d'échanges les chemins ruraux, qui lorsqu'ils ne sont plus affectés à l'usage du public, et qui ne peuvent être vendus conformément aux dispositions de l'article L 161 10 du Code Rural ».

et « l'aliénation par voie d'échange amiable est totalement illégale ».

N'ayant pas assez de renseignements, le sujet sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

En ce qui concerne le remembrement, la Mairie n'a toujours pas reçu d'écrit. Dès qu'elle sera en possession d'éléments nouveaux, ceux-ci seront communiqués au Conseil Municipal.

3/ LOCATION TERRES COMMUNALES

▪ Ce sujet a également été évoqué lors de la dernière commission. Il s'agit de parcelles communales qui jusqu'à maintenant n'étaient pas louées. L'EARL de Linant souhaiterait pouvoir les cultiver.

Il s'agit des parcelles « LES AUBUS du FOUR »

. ZL 81	pour 1 a 40	ZL 87	pour 2 a 50
. ZL 82	pour 50 ca	ZL 92	pour 1 a 30
. ZL 86	pour 1 a 10	ZL 93	pour 3 a

Madame le Maire propose donc de les louer à l'EARL de Linant pour une durée de 9 ans au prix de 5 quintaux à l'hectare.

Après en avoir délibéré le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) la location des parcelles ci-dessus à l'EARL de Linant pour un bail de 9 ans au prix de 5 quintaux à l'hectare.

▪ Transfert de bail parcelle ZI 34 commune de Venizy.

Madame YOT, fermier actuel, demande à ce que le bail soit transféré au nom de Monsieur MOMBLE Gérard, qui accepte.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) le transfert de bail de la parcelle ZI 34 de Madame YOT Paulette à Monsieur MOMBLE Gérard.

4/ QUESTIONS DIVERSES

▪ Madame le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant d'un jeune de la commune pour le financement d'un voyage d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote :

Pour 0

Contre 6 voix (Marie-Christine HENNON, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Michèle BEZANÇON)

Abstention 4 voix (Gilles VIAUT, Stéphane GALLOIS, Corinne BOURGOIN, Claude HUGOT)

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 H 15.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2007

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etai^{ent} présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANÇON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etai^{ent} absents : Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Charles LEFEVRE, Yannic SANTANDREU.

Etai^t absente excusée : Madame Anne-Marie CRUNELLE ayant donné pouvoir à Monsieur Claude HUGOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles VIAUT.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2007 par Monsieur Claude HUGOT.

Après avoir procédé à une annotation sur le compte rendu, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents et représentés (10 voix).

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ COMMUNIQUÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire informe le Conseil de la reprise de l'aide aux devoirs avec 22 élèves d'inscrits et donne la parole à Madame CORGERON Gisèle. Celle-ci informe le Conseil qu'elle reprendra la parole en questions diverses car le Conseil devra se prononcer pour le chêne du Saudurant.

2/ AMÉNAGEMENT FONCIER

Madame le Maire reprend l'historique de cette demande d'aménagement :

- Conseil Municipal du 08/08/2005 – Demande retirée par Messieurs Jean-Marc FOUCHER et Claude HUGOT, Président et Vice-Président de l'A.F.R.,

- Conseil Municipal du 28/02/2006 – Délibération annulée suite au transfert de compétences de la D.D.A.F. au Conseil Général,

- Conseil Municipal du 10/07/2006 – Demande de mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier accordée par le Conseil Général le 5 octobre 2007.

Constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

- Le Maire – Madame Marie-Christine HENNON - Titulaire

- 1^{er} Adjoint – Madame Gisèle CORGERON - Titulaire

- Conseiller Municipal : Monsieur Jean-Marc FOUCHER - Suppléant

- Conseiller Municipal : Monsieur Stéphane GALLOIS – Suppléant

Candidatures reçues en Mairie pour représenter les propriétaires de foncier non bâti sur le territoire communal :

Messieurs	Yves FOUCHER	Joël PIAT	
	Philippe PESCHEUX	Lionel CORGERON	Xavier DEBREUVE

Il est procédé à l'élection des membres à bulletin secret.

Ont obtenu :

FOUCHER Yves	9 voix	PIAT Joël	10 voix
PESCHEUX Philippe	10 voix	CORGERON Lionel	10 voix
DEBREUVE Xavier	9 voix		

Sont élus titulaires : Messieurs PIAT Joël, PESCHEUX Philippe, Lionel CORGERON.

Sont élus suppléants : Messieurs FOUCHER Yves, DEBREUVE Xavier.

3/ FORÊT COMMUNALE Point sur les dossiers de subvention

Madame le Maire fait le point des demandes de subvention en cours depuis fin 2005 concernant les travaux suite à la tempête et les travaux sylvicoles liés aux conversions ou aux reboisements.

Il y a de moins en moins d'argent. Concernant les dossiers déposés pour les parcelles 14 et 15 (conversions) il n'y aura pas de subvention.

Un dossier reste maintenu concernant les 26 ha de forêt touchés par la tempête de 1999. Dans l'immédiat, les travaux sont bloqués dans l'attente de la subvention.

Madame le Maire propose d'écrire à la Direction Départementale de l'Agriculture pour lui faire part de l'incohérence de la suppression des subventions alors que la forêt s'inscrit dans le cadre du développement durable et qu'en particulier celle de Turny est certifiée P.E.F.C. depuis 2003.

L'ensemble du Conseil partage son avis.

Madame le Maire présente le **programme d'actions 2008** :

- Concernant les parcelles 14 et 15, petits chemins entretenus, cloisonnement.

Parcelle 15	:	6 542,00 € HT	TVA 5,5 %
Parcelle 14	:	6 141,00 € HT	TVA 5,5 %

Travaux de reconstitution après tempête : 133 874,00 € H T TVA 5,5 %

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir seulement les travaux des parcelles 14 et 15 et de ne pas commander les travaux suite à la tempête avant d'avoir obtenu les avis attributifs de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) les travaux pour les parcelles 14 et 15 pour un montant HT de 6 542,00 € pour la parcelle 15 et 6 141,00 € HT pour la parcelle 14 et autorise Madame le Maire à signer les devis concordants.

Affouages

Ceux-ci pourraient se faire dans la parcelle 30. L'ONF ne tient pas à ce qu'il soit distribué des lots aux particuliers. Il propose de faire appel à une entreprise qui fera les mises en ballot et les affouagistes iront les chercher pour un montant de 26,37 € le stère bottelé.

Vu le prix dissuasif, Madame le Maire propose au Conseil de ne pas y donner suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) de ne pas donner suite à l'offre de l'O.N.F. concernant les affouages.

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé l'arrachage de la clôture parcelle 22 sur 3 années. À aujourd'hui rien n'est fait. Cela devrait commencer avant Noël.

4/ CONTRAT DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES ÉCOLES

Madame CORGERON prend la parole et indique que les installations électriques des écoles n'ont jamais été vérifiées. Mais elle n'a pas reçu à ce jour l'avenant les concernant. Elle rappelle le tarif voté concernant la vérification électrique de la salle des Fêtes. Le Conseil propose de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer l'avenant au vu du tarif pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) Madame le Maire à signer le contrat de vérification des écoles.

5/ AVENANT CONTRAT ASSURANCES GROUPAMA

Madame CORGERON informe le Conseil qu'elle a refait le point sur les assurances de la commune et que plusieurs bâtiments ou autres ne sont pas assurés :

. le préau de l'école primaire	32 m ²	pour 31,00 € / an
. le bâtiment du corbillard de Linant	25 m ²	pour 24,00 € / an
. le matériel informatique		pour 33,00 €/an
. les abris bus		pour 100,00 € / an

Dans la liste énoncée, ne figurent pas les 4 lavoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) Madame le Maire à signer l'avenant de Groupama en y ajoutant les 4 lavoirs.

6/ PARTICIPATIONS SORTIES SCOLAIRES

- L'école maternelle est allée au spectacle des 3 Chardons. 27 enfants étaient concernés. La coopérative et les familles ont participé. Il est demandé 1,50 €/enfant à la commune, soit 40,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représenté(e) (10 voix) la prise en charge de 40,50 € par la commune pour le spectacle des 3 Chardons auquel l'école maternelle a participé.

- Sortie cinéma le 27 novembre pour 27 enfants de la maternelle. La coopérative et les familles ont participé. Il est demandé 1,00 €/enfant à la commune, soit 27,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représenté(e) (10 voix) la prise en charge de 27,00 € par la commune pour la sortie cinéma.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Madame CORGERON fait lecture de l'enquête qui a été réalisée auprès des habitants du Saudurant concernant le chêne.

Sur les 27 réponses revenues (17 foyers), seulement 2 personnes souhaitent que le chêne disparaisse. Le Conseil est donc amené à délibérer. Il est refait lecture du devis pour la taille de réduction et le nettoyage du chêne, soit 410,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) la taille et la réfection du chêne du Saudurant pour un montant HT de 410,00 €.

Madame le Maire propose de lever la séance et de se rendre sur place à la rue des Canes concernant une demande de lampadaire.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 H 30.

Turny, À la recherche de son passé

A la séance du Conseil Municipal du 11 août 1935, le Maire présente une lettre de Monsieur le Préfet l'informant que la commission départementale avait examiné le projet de la création d'une école mixte à Linant. Considérant entre autre les avis défavorables de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en 1932 et en 1935, que la restauration de l'école des garçons de Turny (d'actualité à l'époque) présente un caractère d'urgence absolue et sera beaucoup moins coûteuse que la construction d'une école nouvelle, même si un local plus ou moins approprié était offert par les habitants du hameau de Linant, ce que le Conseil ignore, décide qu'il n'y a pas nécessité d'envisager la création d'une école à Linant.

En octobre, le Maire communique au Conseil Municipal :

- 1) Une pétition d'une partie des habitants de Linant et Courchamp adressée à la Préfecture le 01/10/1935.
- 2) Un rapport de Monsieur l'Inspecteur d'Académie du 17/10/1935 concernant cette pétition.
- 3) Une nouvelle pétition du 17/10/1935 émanant de 3 habitants de Linant et de 9 parents d'élèves.

Le Conseil après délibération et à l'unanimité estime que cette affaire n'avait pas à lui être soumise à nouveau puisqu'elle a été définitivement réglée par sa délibération du 11/08/1935 qu'il maintient dans tous ses termes.

Ne voyant pas de solution venir du côté de la municipalité une majorité des habitants de Linant-Courchamp se sont mobilisés pour construire à Linant leur propre école et le 23/02/1936 fondèrent une association loi 1901 dénommée « Société Scolaire de Linant Courchamp ». Le but de l'association étant de créer et d'organiser à Linant une école laïque mixte pour les enfants de Linant et de Courchamp. C'est alors que, par esprit de conciliation, le Conseil consent :

- 1) à ne pas s'opposer à la création d'une école publique à Linant pour les élèves de Linant et de Courchamp seulement et non pour ceux de l'Hôpital qui resteront libres de fréquenter les écoles de Turny,
- 2) à accepter l'abandon à la commune de l'école libre construite par l'Association Scolaire de Linant-Courchamp, le tout sous les réserves suivantes :

1°/ La construction de l'école de Linant sera complètement achevée avec cour de récréation close au sol assaini et la classe sera pourvue de tout le mobilier scolaire nécessaire à son fonctionnement normal : tables, chaise du maître et chaises, armoire-bibliothèque, tableaux noirs, etc... avant son abandon,

2°/ L'école ainsi construite et aménagée et le terrain seront remis à la commune exempts de toute hypothèque, toute charge et toute servitude. Tous les frais de construction et d'aménagement précisés plus haut resteront dans tous les cas à la charge de la Société Scolaire de Linant Courchamp qui a pris l'initiative de sa construction et ne devra jamais en demander le remboursement par la commune,

3°/ L'abandon ne sera définitif que si les bâtiments scolaires de Linant remplissent les conditions légales imposées aux constructions scolaires. Le Conseil Municipal exige d'être représenté lorsque la vérification de ces conditions sera faite par l'Administration compétente. Si des modifications, des améliorations ou des réparations provenant de vices de construction devaient être faites, la Commune n'en supporterait en aucun cas les frais. C'est seulement à ces conditions que le Conseil s'engage à supporter par la suite les frais d'entretien.

Mais un courrier de l'Inspecteur d'Académie du 01/10/1936 résume ainsi la situation : « Dans une délibération en date du 12/08/1936 » le Conseil Municipal de TURNY déclare ne pas s'opposer à la création d'une école publique à Linant. Mais il a préjugé que l'Association Scolaire de Linant abandonnerait à la commune l'école qu'elle a fait construire et il a fait des réserves que l'administration ne peut accepter.

De son côté, l'Association de Linant a fait des propositions à des conditions qui ne sont pas toutes acceptables ».

Le Conseil annule donc sa décision du 12 mars 1937.

Les échanges se poursuivent même par voie de presse et le 13/01/1938, le Conseil demande la suppression de l'école créée au hameau de Linant.

Cependant le 03/08/1938, le Maire est saisi d'une déclaration d'ouverture d'école privée par Marcelle TRUFFARD veuve BONNOT âgée de 21 ans, pourvue du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. Elle prit ses fonctions le 01/10/1938 suivie en 1939 par Melle LAPORTE. L'école n'était pas chauffée et les élèves ne bénéficiaient pas des fournitures scolaires gratuites.

G. CORGERON

SIVU DU SUD DE LA FORÊT D'OTHE

CALENDRIER DES RAMASSAGES

DU TRI SÉLECTIF DE TURNY (CORPS CREUX ET CORPS PLATS)

Les sacs doivent être sortis le mercredi soir

MOIS DE	JOURS DE COLLECTE Sacs jaunes - Sacs bleus
JANVIER 2008	Jeudi 10 janvier Jeudi 24 janvier
FÉVRIER 2008	Jeudi 7 février Jeudi 21 février
MARS 2008	Jeudi 6 mars Jeudi 20 mars
AVRIL 2008	Jeudi 10 avril Jeudi 24 avril
MAI 2008	Jeudi 15 mai Jeudi 29 mai
JUIN 2008	Jeudi 12 juin Jeudi 26 juin
JUILLET 2008	Jeudi 10 juillet Jeudi 24 juillet
AOUT 2008	Jeudi 7 août Jeudi 21 août
SEPTEMBRE 2008	Jeudi 4 septembre Jeudi 18 septembre
OCTOBRE 2008	Jeudi 9 octobre Jeudi 23 octobre
NOVEMBRE 2008	Jeudi 13 novembre Jeudi 27 novembre
DÉCEMBRE 2008	Jeudi 11 décembre Mercredi 24 décembre

CALENDRIER DU RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundis matin (sauf fériés)

Janvier 2008 :: 07/01 – 14/01 – 21/01 – 28/01

Février 2008 : 04/02 – 11/02 – 18/02 – 25/02

Mars 2008 : 3/03 – 10/03 – 17/03 – **samedi 22/03** – 31/03-Avril 2008 : 07/04 – 14/04 – 21/04 – 28/04

Mai 2008 : 05/05 – **samedi 10/05** – 19/05 – 26/05

Juin 2008 : 02/06 – 09/06 – 16/06 – 23/06 – 30/06

Juillet 2008 : 07/07 – **samedi 12/07** – 21/07 – 28/07

août 2008 : 04/08 – 11/08 – 18/08 – 25/08

Sept 2008 : 01/09 – 08/09 – 15/09 – 22/09 – 29/09

Oct 2008 : 06/10 – 13/10 – 20/10 – 27/10 –

Nov 2008 : 03/11 – 10/11 – 17/11 – 24/11

Déc. 2008 : 01/12 – 08/12 – 15/12 – 22/12 – 29/12

CALENDRIER 2008

DU RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

- Vendredi 7 mars 2008

Vendredi 29 août 2008

- Vendredi 27 juin 2008

Vendredi 7 novembre 2008

